

# LE GUIDE DE L'AUTONOMIE

Bien vivre le handicap  
à Vannes



  
**VANNES**  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)



# ÉDITO



Depuis plusieurs années, en nous appuyant sur la loi du 11 février 2005, nous travaillons à rendre accessible et agréable à vivre notre ville de Vannes, pour toutes les personnes porteuses d'un handicap.

Grâce à une collaboration étroite avec le tissu associatif, les habitants, les structures publiques et privées, nous améliorons chaque année l'accessibilité des espaces publics, la sécurité et l'autonomie de la circulation en ville, l'accès aux transports, aux loisirs et à l'éducation.

Cette nouvelle édition du guide de l'accessibilité regroupe une multitude d'informations pratiques et de contacts utiles, afin de vous aider, vous et vos proches, à mieux vivre à Vannes. J'espère que vous y trouverez les réponses à l'ensemble de vos questions.



Et sachez que nous continuerons jour après jour, à travailler ensemble afin d'adapter la ville, votre ville, au handicap pour vous rendre le quotidien plus agréable.

**David Robo**  
Maire de Vannes



**Chrystel Delattre**  
Maire adjointe en charge de  
l'Accessibilité et de l'Inclusion

« La ville de Vannes agit chaque jour pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap visible ou invisible, des personnes à mobilité réduite, des parents avec poussettes, des séniors...

Vous pouvez le remarquer, Vannes change : de la rue Saint-Vincent à la Place des Lices et aussi par l'accès facilité aux bâtiments et aux structures municipales. D'autres projets sont prévus, notamment dans le cadre du plan national Action Cœur de Ville. L'accessibilité, c'est aussi les efforts que nous faisons pour que personne ne reste au bord du chemin, par l'accès à la culture, aux

sports, à l'éducation, aux loisirs, à la communication, au patrimoine, au tourisme, à l'enlèvement des déchets verts, etc. Vannes est ainsi la première ville de France à proposer une aire de jeux inclusive municipale, grande et diversifiée à l'étang de Tohannic. Ce travail se fait grâce à la volonté politique municipale, mais aussi grâce aux services de la Ville, du CCAS et à la collaboration des associations concernées qui nous accompagne au sein de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), du Conseil des aînés et de la Fédération des commerçants Cœur de Ville. Il y a encore beaucoup à faire, mais la mobilisation est forte et de beaux projets restent à venir. »

**1,10 M €**

Le budget que la ville de Vannes consacre chaque année en moyenne à la mise aux normes de la voirie communale et à l'accessibilité des bâtiments publics.

**Pour tout rendez-vous,**  
contacter le secrétariat  
des élus  
au **02 97 01 60 20**

# L'ENFANT



## LES OFFRES DE GARDE

Avant 3 ans .....6



## LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Après 3 ans .....7

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ...8

Les établissements spécialisés .....9



## LES LOISIRS

Découvrir le pays de Vannes .....12

Patrimoine .....13

Découvrir la France et les pays étrangers ..14

Les espaces culturels de Vannes .....15

Les salles de cinéma .....16

Les autres sites .....17



## AIRE DE JEUX INCLUSIVE

« Les fleurs de Tohannic » .....18



## LE SPORT

.....19



## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Transports pour les élèves .....21

Les taxis .....21

Stationner son véhicule

pour accompagner son enfant à l'école.....22

Gare SNCF de Vannes .....22

Accès TER .....23

Accessibilité des lieux publics .....24



## LA SANTÉ

De 0 à 6 ans .....26

De 0 à 20 ans .....27

Les adresses utiles .....29

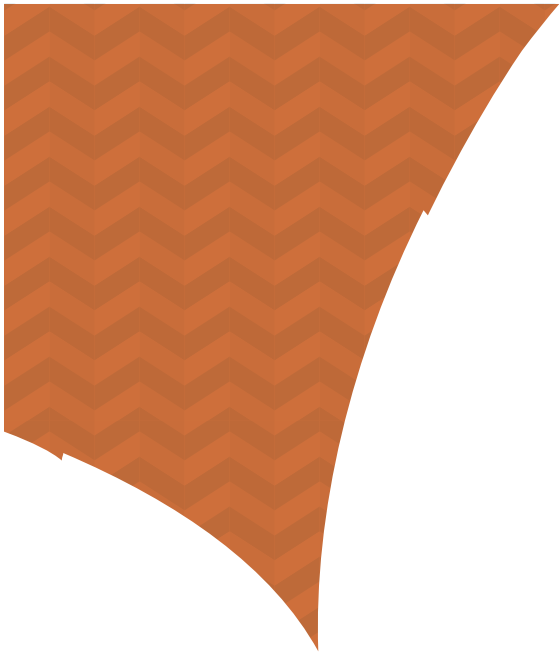


## AIDE ET ÉCOUTE

Les organismes.....31

Les aides .....33





L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LES OFFRES DE GARDE

## AVANT 3 ANS

Les établissements de petite enfance accueillent, sous réserve de l'accord du médecin de l'établissement, les enfants en situation de handicap. Pour toute demande de renseignements et inscriptions, s'adresser au :

### Service Petite enfance

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15  
et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 65 15  
[accueil.unique@mairie-vannes.fr](mailto:accueil.unique@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)  
rubrique « Vannes pratique »

### Relais assistantes maternelles (RAM)

De la même façon, les assistantes maternelles sont formées pour accueillir des enfants en situation de handicap à leur domicile.

Tél. 02 97 01 65 14  
[ram@mairie-vannes.fr](mailto:ram@mairie-vannes.fr)



# LE SYSTÈME ÉDUCATIF

## APRÈS 3 ANS

Le droit à la scolarité, inscrit dans la loi du 11 février 2005, instaure le fait qu'un enfant ou un adolescent, porteur d'un handicap, a le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile. Cette école est son « établissement de référence ».

Par conséquent, les établissements et services du secteur médico-social viennent en complément et non plus en marge du dispositif scolaire ordinaire.

La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), organisme de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), est la commission compétente pour tout le secteur de l'enfance et de l'éducation.

Les 4 principes de la CDA :

- assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile,

- associer étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant et aux étapes de sa scolarité,
- garantir la continuité d'un parcours scolaire adapté aux compétences et aux besoins de l'élève,
- faire respecter l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats lors des épreuves scolaires.

Pour tout renseignement sur la scolarité à Vannes, le service Éducation est à votre écoute :

Centre Victor Hugo  
22, Avenue Victor Hugo  
1<sup>er</sup> étage

Du lundi au vendredi :  
8h 15- 12h 15 et 13h 15- 17 h

Tél. 02 97 01 60 70

[pole.proximite@mairie-vannes.fr](mailto:pole.proximite@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



## AIDE HANDICAP ÉCOLE

Créée en août 2007 par le ministre de l'éducation nationale, la mission de la cellule « Aide Handicap École » consiste à aider et à conseiller les familles et les professionnels, dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

**Tél. 0810 55 55 00**

**[aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr)**

### **Association Départementale des Pupilles de l'Enseigne- ment Public (PEP 56)**

57, rue Anita Conti  
Zone d'activité de Laroizeau II  
**Tél. 02 97 42 61 78**

Du lundi au vendredi :  
8h30 - 18 h  
**[adpep56@lespep56.com](mailto:adpep56@lespep56.com)**  
**[lespep56.lespep.org](http://lespep56.lespep.org)**

## LES ULIS

Les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ont pour mission d'accueillir de façon différenciée, dans certaines écoles, des élèves en situation de

handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Il existe 6 classes d'intégration scolaire à Vannes.

### École élémentaire publique Armorique

1, rue Montaigne  
Tél. 02 97 63 39 03

### École élémentaire publique de Cliscouët

42, rue de la Pérouse  
Tél. 02 97 63 43 03

### École primaire publique Jean Moulin

7, avenue Edgar Degas  
Tél. 02 97 63 37 93

### École primaire publique de La Rabine

Unité d'enseignement en classes de maternelles pour enfants de 3 à 6 ans autistes ou présentant d'autres troubles envahissant du développement.  
1, rue Philippe Lebon  
Tél. 02 97 40 84 88

### École primaire publique de Rohan

27, rue des grandes Murailles  
Tél. 02 97 47 21 67

### École privée Saint-Guen

3, place Colonel Le Ménac'h  
Tél. 02 97 54 04 71

## LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

### CAMSP Le Coin de Soleil

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (de 0 à 6 ans)  
48, bd Général de Monsabert  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h30 et 13h30-17h  
Tél. 02 97 62 65 10  
[camsp.coin.de.soleil@wanadoo.fr](mailto:camsp.coin.de.soleil@wanadoo.fr)

### CMPP

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (de 0 à 20 ans)  
35, rue des Grandes Murailles  
Du lundi au vendredi :  
8h15-18h  
Tél. 02 97 47 11 25

[adm.cmppvannes@lespep56.com](mailto:adm.cmppvannes@lespep56.com)  
[lespep56.lespep.org](http://lespep56.lespep.org)

### CPEA - CPPA

Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents  
CPEA Beaupré Lalande (de 0 à 7 ans)  
53, rue Blaise Pascal  
Tél. 02 97 42 53 26  
CPEA Ménimur (de 7 à 12 ans)  
4, avenue Edgar Degas  
Du lundi au jeudi : 8h30-18h  
(vendredi : fermeture à 17h)  
Tél. 02 97 63 47 00

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

### **CPPA**

(de 12 à 18 ans)  
CHBA - 20, bd Général  
Maurice Guillaudot  
**Tél. 02 97 69 27 00**

### **IEA Le Bondon**

Institut d'Éducation Adaptée  
(de 7 à 15 ans)  
26-32, rue Georges Caldray  
Du lundi au vendredi: 8h-17h30  
**Tél. 02 97 40 57 40**  
*[iea.bondon.dir@wanadoo.fr](mailto:iea.bondon.dir@wanadoo.fr)*  
[www.iea-bondon.fr](http://www.iea-bondon.fr)

### **IME du Bois de Liza**

Institut Médico-Éducatif  
(de 6 à 20 ans)  
30, rue du Bois de Liza  
56860 Séné  
Du lundi au vendredi :  
8h30 -17h30  
**Tél. 02 97 68 38 78**  
*[imeboisdelisa@adapei56.net](mailto:imeboisdelisa@adapei56.net)*  
[www.adapei56.com](http://www.adapei56.com)

### **Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile**

Les SESSAD sont spécialisés par handicap. Ils assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux moins de 20 ans, en lien avec les familles.

► Cf. p 28



Classe ULIS Ecole Saint-Guen





# LES LOISIRS

La ville de Vannes propose aux enfants en situation de handicap un large choix d'activités : Sports, culture, multimédia, création artistique...  
Toute demande d'accueil dans un service municipal doit être formulée auprès de :

## Accueil Unique Enfance

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Tél. 02 97 01 65 10  
[accueil.unique@mairie-vannes.fr](mailto:accueil.unique@mairie-vannes.fr)

Quelle que soit la nature de son handicap (physique, sensoriel, cognitif ou mental), il existe un club,

une association ou une structure sur Vannes qui peut répondre à ses envies et à ses attentes.  
Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités proposées et être conseillés, une adresse essentielle :

## Maison des associations

31, rue Guillaume Le Bartz  
Accueil et renseignements :  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h15 et 13h30-17h30  
(vendredi : fermeture à 17h15)  
Tél. 02 97 62 69 35  
[contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr](mailto:contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)



Charlène, soirée bowling

# DÉCOUVRIR LE PAYS DE VANNES

Pour obtenir un maximum d'informations sur les sorties, les lieux incontournables de Vannes :

## Golfe du Morbihan Vannes Tourisme



Site labellisé « Tourisme et Handicap » accessible aux 4 handicaps.

Mise à disposition d'une boucle magnétique, loupe, fauteuil roulant. Pour vous accueillir au mieux, certains conseillers sont formés à la langue des signes française (LSF).

Quai Tabarly

De septembre à juin,  
du lundi au samedi :  
9h30-12h30 et 13h30-18h

En juillet et août,  
du lundi au samedi :  
9h30-19h

Dimanches et jours fériés :  
10h-13h et 14h-18h

Tél. 02 97 47 24 34

[tourisme@golfedumorbihan.bzh](mailto:tourisme@golfedumorbihan.bzh)

[www.golfedumorbihan.bzh](http://www.golfedumorbihan.bzh)



TOUS LES MOIS, DÉCOUVREZ  
L'AGENDA CULTUREL VANNETAIS  
◀ **Flashez-moi**



# PATRIMOINE

Afin de faire découvrir le centre historique de Vannes aux personnes en situation de handicap, la ville de Vannes a conçu un circuit de découverte adapté (cf p128). Ce circuit, dont le point de départ se

trouve à Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, permet de relier les principaux monuments du centre historique et d'offrir un ensemble de services adaptés.



## À SAVOIR

### **Le service patrimoine de la ville de Vannes**

propose des visites adaptées aux personnes en situation de handicap : visites accessibles aux PMR, textes écrits de la visite guidée distribués sur demande par les guides-conférenciers. Des visites en langue des signes française (LSF) sont possibles sur réservation. Un guide plus détaillé de cet itinéraire de découverte de Vannes est disponible à l'office de tourisme.

### **Golfe du Morbihan Vannes Tourisme**

met également à disposition du public de la documentation adaptée et une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives. Renseignements au : **02 97 47 24 34**

Détails et informations sur le circuit de découverte adapté proposé par la ville de Vannes à la fin du guide en pages 128 à 131.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# DÉCOUVRIR LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS

## **Guides touristiques pour personnes handicapées.**

Franck Vermet  
Collection Intégrance

| [www.guide-accessible.com](http://www.guide-accessible.com)  
| [www.voyage-handicap.fr](http://www.voyage-handicap.fr)

## **Handi Tourisme**

Collection Petit Futé

| [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com)

## **Petit train touristique**

Circule du 1<sup>er</sup> avril à mi-octobre  
35 minutes de promenade pour  
découvrir le centre-ville historique.  
Point de départ place Gambetta et  
angle de la rue Carnot.

| Réservation conseillée :

Tél. 02 97 24 06 29

| [petittrain-lebayon@orange.fr](mailto:petittrain-lebayon@orange.fr)

| [www.petittrain-morbihan.com](http://www.petittrain-morbihan.com)



Arrivée TGV - gare de Vannes

# LES ESPACES CULTURELS DE VANNES

## Château de l'Hermine

Expositions.

5, rue Porte Poterne

Tél. 02 97 01 62 30

[evenementiel@mairie-vannes.fr](mailto:evenementiel@mairie-vannes.fr)

## Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

16, place Théodore Decker

Tél. 02 97 01 67 00

[crd@mairie-vannes.fr](mailto:crd@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

## Hôtel de Limur

L'Hôtel de Limur, prestigieux site architectural et patrimonial dédié aux expositions, concert, conférences. Horaires en fonction des expositions. Renseignements au service musées - patrimoine - Limur.

31, rue Thiers

Tél. 02 97 01 63 00

## Le Kiosque

Expositions.

Esplanade Simone Veil

Quai Tabarly

Tél. 02 97 01 62 27

## Musée des Beaux-Arts La Cohue

Collections permanentes de peinture et expositions temporaires. Expositions au rez-de-chaussée accessibles aux personnes à mo-

bilité réduite. Gratuit pour les moins de 18 ans. Gratuit pour toute la famille le dimanche en hors saison.

15, place Saint-Pierre

Du mardi au dimanche :

du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai  
de 13h30 à 18h (sauf fériés)

Du lundi au dimanche :

du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre  
de 13h30 à 18h (sauf fériés)

Tél. 02 97 01 63 00

[musees@mairie-vannes.fr](mailto:musees@mairie-vannes.fr)

## Siège mondial du Club des plus belles baies du monde

1, rue Thiers

Tél. 02 97 01 60 00

[www.world-bay.com](http://www.world-bay.com)

## Scènes du Golfe Théâtre Anne de Bretagne Palais des arts et des congrès

Scène culturelle : spectacles, théâtre, danse... Boucles magnétiques dans les salles de théâtre (salle Ropartz et salle Lesage).

Place de Bretagne

Du lundi au vendredi :

9h - 18h30

Samedi : 9h - 17h

Tél. 02 97 01 62 00

Programme des spectacles :

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

[www.scenesdugolfe.com](http://www.scenesdugolfe.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## Le réseau des médiathèques

Animations gratuites pour les enfants. Abonnement gratuit pour les moins de 18 ans habitant Vannes. Tarif réduit sur présentation de la Carte d'Invalidité.

[www.biblio.mairie-vannes.fr](http://www.biblio.mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

### Médiathèque de Beaupré-Tohannic

Est le lieu de référence pour l'accueil des personnes en situation de déficience visuelle grâce à une grande collection de livres audio, du matériel informatique adapté et

un atelier d'initiation et d'accompagnement à l'informatique.

56, Avenue Général Delestraint  
Tél. 02 97 01 62 62

### Médiathèque de Kercado

Place Cuxhaven  
Tél. 02 97 01 62 62

### Médiathèque de Ménimur

18, rue Marie Laurencin  
Tél. 02 97 01 62 62

### Médiathèque du Palais des Arts

Place de Bretagne  
Tél. 02 97 01 62 62

# LES SALLES DE CINÉMA

### Cinéville Parc Lann

Des boucles magnétiques sont disponibles dans les salles :

1, 3, 5 et 7.

Tarifs préférentiels pour les enfants de moins de 12 ans.

Séances spécifiques pour les personnes en situation de handicap auditif, 2 fois par semaine avec sous-titrage.

Pour les personnes en situation de handicap visuel, tous les jours, salles 2 et 8 en audio-description.

Pour les personnes avec autisme, séances organisées en partenariat avec l'Association Papa, Maman et Moi Construisons avec l'Autisme (PMMCA) et ouvertes à tous.

Rue Aristide Boucicaut  
Séances tous les jours de :  
14h à 22h  
(dimanche matin : à 10h30)

Tél. 0892 70 21 31

(serveur vocal - 0,34 €/min)

[vannes@cinerville.fr](mailto:vannes@cinerville.fr)

[www.cinerville.fr](http://www.cinerville.fr)

# LES AUTRES SITES

## Jardin aux Papillons Aquarium de Vannes

Sites accessibles aux personnes en situation de handicap. Entrée gratuite pour tout accompagnant d'une personne en fauteuil roulant.

Parc du Golfe  
15-21, rue Daniel Gilard  
**Tél. 02 97 40 67 40**  
Informations et horaires disponibles sur le site internet :  
[www.aquariumdevannes.fr](http://www.aquariumdevannes.fr)  
[www.jardinauxpapillons.com](http://www.jardinauxpapillons.com)

## Ludothèque

25, rue Guillaume Le Bartz  
**Tél. 02 97 63 98 57**  
[ludotheque@mairie-vannes.fr](mailto:ludotheque@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)  
(rubrique Vannes loisirs)

## Maison de la Nature

Magnifique jardin public. Éducation à l'environnement, découverte de la nature, activité pour les enfants de 5 à 12 ans. Visite de l'apiscopie des abeilles le mercredi de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires).

8, rue des Salines, Conleau  
**Tél. 02 97 62 59 15**  
[maison-nature@mairie-vannes.fr](mailto:maison-nature@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)  
(rubrique Vannes loisirs)

## Parc des expositions Le Chorus

Site accessible aux personnes en situation de handicap.  
Parc du Golfe  
8, rue Daniel Gilard  
**Tél. 02 97 46 41 41**  
[www.lechorus.com](http://www.lechorus.com)

## Bowling Le Master Factory

7, rue Gilles Gahinet  
**Tél. 02 97 46 09 00**  
[bowlinglemastervannes@gmail.com](mailto:bowlinglemastervannes@gmail.com)  
[www.lemasterbowling.fr](http://www.lemasterbowling.fr)

## Bowling Speedpark

ZAC de Parc Lann  
4, rue Aristide Boucicaut  
**Tél. 02 97 42 59 66**  
[direction.vannes@speedpark.fr](mailto:direction.vannes@speedpark.fr)  
[www.kartingbowling.com](http://www.kartingbowling.com)



Place réservée aux personnes handicapées



# AIRE DE JEUX INCLUSIVE

## « Les fleurs de Tohannic »

Vannes est la première ville bretonne à avoir créé une aire de jeux inclusive et la première ville française à avoir une aire de jeux de cette dimension sur l'espace public.

Pour la municipalité, ce projet innovant permet à tous les enfants de jouer ensemble, grâce à des équipements spécialisés et des jeux adaptés.

L'aire de jeux de 750 m<sup>2</sup> s'intègre dans un environnement paysagé de 1370 m<sup>2</sup> comprenant 30 jeux et 50 activités ludiques, encourageant

les enfants au travers du toucher, de la manipulation, de l'audition, des couleurs, des odeurs.

Trois espaces distincts, repérables aux couleurs des sols souples, composent l'aire de jeux destinée aux enfants de 1 à 14 ans :

- Pour les plus petits, l'espace MER
- Pour les moyens, l'espace TERRE
- Pour les plus grands, l'espace AIR

## Aire de jeux inclusive

Espace vert de Tohannic –  
entrée avenue de Tohannic  
Parkings près de l'étang  
et de l'école.



Aire de Jeux Inclusive Étang de Tohannic

# LE SPORT

La pratique sportive est un merveilleux vecteur d'intégration sociale. Elle apporte bien-être, confiance en soi et esprit de groupe.

## Comité départemental Handisport du Morbihan

Tél. 02 97 82 61 60

06 95 21 61 05

[cd56@handisport.org](mailto:cd56@handisport.org)

[www.handisport-morbihan.org](http://www.handisport-morbihan.org)

## Comité Départemental du Sport Adapté 56 (CDSA 56)

Maison du sport

8, impasse Surcouf

56450 Theix-Noyal

Tél. 07 67 24 41 77

[olivier.dubreuil@ffsa.asso.fr](mailto:olivier.dubreuil@ffsa.asso.fr)

[www.cd56.fr](http://www.cd56.fr)

## Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan

32, Boulevard de la Résistance

Tél. 02 22 07 20 20

[ddcs@morbihan.gouv.fr](mailto:ddcs@morbihan.gouv.fr)

[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

## Vannes Sport Adapté

Athlétisme, tennis de table, tir à l'arc, gymnastique douce, judo, pétanque, danse bretonne, danse africaine.

11, rue Jean-Marie Bécél

Tél. 02 97 63 48 24

06 14 68 75 18

[vannessportadapte@gmail.com](mailto:vannessportadapte@gmail.com)

## Maison du sport - Comité Départemental Olympique et Sportif du Morbihan (CDOS)

8, impasse Surcouf

56450 Theix-Noyal

Tél. 02 97 63 48 15

[c.d.o.s.56@wanadoo.fr](mailto:c.d.o.s.56@wanadoo.fr)

[www.morbihan.franceolympique.com](http://www.morbihan.franceolympique.com)

## Patinoire « Patinium Vannes »

6, rue Georges Caldray

Tél. 02 97 40 91 23

## Piscine Aquagolfe Vannes - Kercado

Un système de mise à l'eau est disponible.

26, rue Winston Churchill

Tél. 02 97 62 68 00

[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)

[golfedumorbihan-](mailto:golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

[vannesagglomeration.bzh](mailto:vannesagglomeration.bzh)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## Piscine Aquagolfe Vanocéa

Un fauteuil immergeable est disponible.

20, rue Émile Jourdan

Tél. 02 97 62 68 00

[courrier@gmuagglo.bzh](mailto:courrier@gmuagglo.bzh)

[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

## Plage de Conleau - Vannes

Label Handiplage

Sur site vous trouverez : 2 fauteuils Hippocampe et 1 fauteuil Tiralo.

Tél. 08 25 13 56 10

Presqu'île de Conleau

Allée des Frères Cadoret

## Société des Régates de Vannes (SRV)

La SRV propose une activité initiation et entraînement à la voile sur le site de Conleau. Elle met à disposition des bateaux adaptés pour les adolescents (les minijis) avec réglages à portée de main et soulève-personne à disposition pour s'installer dans son embarcation.

Allée des Frères Cadoret

Presqu'île de Conleau

Tél. 02 97 44 55 08

[srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)

[www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

## Parcours Sport Santé

Avec un module « Tourniquet Trach Bras » dédié aux personnes en situation de Handicap.

À partir de 14 ans.

À la Rabine

Avenue Maréchal Juin

## Judo Club 56

Arts martiaux.

Square de la Bourdonnaye

Tél. 02 97 54 35 62

06 09 73 23 97

[judoclub56@gmail.com](mailto:judoclub56@gmail.com)

## VOC

Séances de Foot Fauteuil.

Le jeudi de 17h30 à 19h.

Complexe sportif du Pérorenno

Rue du Pérorenno

56450 Theix-Noyal

Tél. 02 56 63 56 51

[@vannesolympiqueclub](http://vannesolympiqueclub)

[@wanadoo.fr](http://@wanadoo.fr)





# TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) travaillent sur différents équipements et aménagements publics afin de faciliter la circulation et les déplacements des personnes à mobilité réduite. Le service voirie

de la ville met en place des bateaux pour accéder aux trottoirs, aménage des places de parking supplémentaires, balise des parcours piétonniers en centre-ville, installe des feux sonores et des bandes podotactiles.

## TRANSPORTS POUR LES ÉLÈVES

Un enfant en situation de handicap présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 %, peut bénéficier d'une prise en charge financière de son transport individuel pour aller à l'école.

### Conseil Départemental du Morbihan

2, rue Saint-Tropez  
Tél. 02 97 54 83 53  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## LES TAXIS

### Radio Taxis Vannetais

Place de la Gare  
Tél. 02 97 54 34 34

### Taxi 56 Vannes

10, rue du Bondon  
Tél. 02 97 47 40 62

# STATIONNER SON VÉHICULE POUR ACCOMPAGNER SON ENFANT À L'ÉCOLE

À Vannes, environ 200 places **gratuites** sont réservées aux personnes handicapées. Ces stationnements sont plus larges (3,30m) que les autres (liste sur le site internet de la ville de Vannes).  
L'utilisateur doit posséder la Carte

Européenne de stationnement ou la carte Mobilité Inclusion « Stationnement personnes handicapées » délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) du Morbihan, située à Vannes :

**| Tél. 02 97 62 74 74**

## GARE SNCF DE VANNES

Pour toute personne voyageant en train, il est conseillé de prendre contact avec la gare de Vannes, afin qu'un agent soit présent pour vous accueillir et vous guider.

Le chien guide d'aveugle est considéré comme accompagnateur, sa présence est gratuite.

Billetterie adaptée.

Toilettes adaptées

Demande de prestation gratuite au minimum 48 heures avant le départ.

Quais accessibles.

### Gare SNCF de Vannes

Avenue Favrel et Lincy

Réservations :

**| Tél. 36 35** (0,34€min)

**puis dites « Accès plus »**

De 7 h à 22 h

**[accessplus@sncf.fr](mailto:accessplus@sncf.fr)**

**[www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)**

En cas de difficultés imprévues, lors du voyage, une ligne d'urgence est à disposition :

**| Tél. 09 69 32 26 26**

Pour les personnes malentendantes, SMS au :

**| 0610 640 650** (N° non surtaxé)

Pour toutes informations :

**| [www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)**

# ACCÈS TER

## En quoi consiste le service “Accès TER?”

L'assistance se fait soit par un accompagnement en gare (à la montée, à la descente ou en correspondance), soit par un rabattement en transport de substitution vers la gare la plus proche pouvant assurer l'accompagnement sur un train TER.

## À qui s'adresse ce service?

Le service “Accès TER” s'adresse aux personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité, d'une carte de pensionné/réformé de guerre, ou de leur propre fauteuil roulant.

Ce service est mis à disposition sur 2 axes ferroviaires (Brest - St-Brieuc

et St-Malo - Dinan - Rennes) et l'axe routier Fougères - Laval. Le service est rendu au départ et à destination des points d'arrêts “Accès TER”.

Après votre inscription, vous recevrez une confirmation de réservation par mail, fax ou courrier.

Le jour du voyage, vous devez vous présenter en gare au moins 30 minutes avant le départ. Lors de la prise en charge, vous devez présenter :

- votre billet TER,
- votre confirmation de réservation,
- votre carte justificative de situation.

Il est nécessaire de réserver le service en amont.



Gare SNCF

# ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

L'accessibilité aux lieux publics est au cœur de la vie sociale des personnes à mobilité réduite. La loi de 2005 préconise d'intégrer le diagnostic dans l'ensemble des démarches d'aménagement existantes. Il se construit d'abord sur les trois fondamentaux du bâtiment : les abords, l'entrée et l'accueil. Puis, il s'agit d'évaluer le cheminement global. À chaque obstacle rencontré, une préconisation est faite et un coût est évalué.

## Hôtel de Ville

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais  
8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 65 00  
[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)

## Mairie Centre administratif

7, rue Joseph Le Brix  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Cité administrative Service des impôts des particuliers

3, allée Général Le Troadec  
Du lundi au vendredi :  
8h 30 - 12h et 13h 30 - 16h  
Tél. 02 97 01 50 50  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## Conseil Départemental du Morbihan

2, rue Saint-Tropez  
Du lundi au vendredi :  
8h 30 - 12h 30 et 13h 30 - 17h 30  
Tél. 02 97 54 80 00  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## Conseil Régional Point Région de Vannes

Si possible, téléphoner au préalable. Seuls certains niveaux sont accessibles.

22, rue Lieutenant-Colonel  
Maury  
Du lundi au jeudi :  
9h - 12h 30 et 13h 30 - 18h  
Vendredi :  
9h - 12h 30 et 13h 30 - 17h  
Tél. 02 97 68 15 74  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

## Gendarmerie nationale

Seul l'accueil est accessible.

2, rue Colonel Arnaud  
Beltrame

Tél. 02 97 54 75 00

[gendarmerie.interieur@gendarmerie.fr](mailto:gendarmerie.interieur@gendarmerie.fr)

## Hôtel de police

Seul le rez-de-chaussée est accessible.

13, boulevard de la Paix

Tél. 02 22 07 41 00

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Préfecture du Morbihan

10 Place Général De Gaulle  
(services de la préfecture)

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Si possible, téléphoner à l'accueil en cas de besoin d'accès aux parties non accessibles.

24, place de la République  
(démarches administratives)

Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h

Tél. 02 97 54 84 00

[www.morbihan.pref.gouv.fr](http://www.morbihan.pref.gouv.fr)

## Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Parc d'Innovation  
de Bretagne Sud II

30, rue Alfred Kastler

Du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et 13h45-17h30

Tél. 02 97 68 14 24

[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)

[www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

## LES BUREAUX DE POSTE

### Kercado

Centre commercial de Kercado  
Rue Guillaume Le Bartz

Tél. 02 97 40 42 18

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Ménimur

42, avenue Edgar Degas

Tél. 02 97 46 38 70

### Vannes République

25, place de la République

Tél. 36 31

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Le Bondon

68, rue de Sainte-Anne

Tél. 36 31

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LA SANTÉ

Plusieurs établissements dispensent des soins et viennent en aide aux personnes en situation de handicap. Celles-ci, ainsi que leur entourage, trouveront des réponses à leurs questions, ainsi qu'un soutien psychologique et matériel auprès du personnel de ces structures.

## DE 0 À 6 ANS

# LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Elle met en œuvre des mesures de prévention ainsi que des actions de dépistage et de prise en charge des handicaps des enfants de moins de 6 ans.

Voir également les trois centres médico-sociaux de Vannes.

(Rubrique adresses utiles)

### **Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)**

Leurs missions : dépistage, prévention et prise en charge précoces des difficultés et des handicaps de l'enfant de 0 à 6 ans.

# DE 0 À 20 ANS

## Les Centres Médico-Psychologiques

Les Centres Médico-Pscho-Pédagogiques (CMPP) assurent le dépistage et la rééducation de troubles neuro-psychologiques ou du comportement, sous autorité médicale.

### CMPP (Centre Médico-Pscho-Pédagogique)

35, rue des Grandes Murailles  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 18h

Tél. 02 97 47 11 25

[adm.cmppvannes](mailto:adm.cmppvannes)

[@lespep56.com](mailto:@lespep56.com)

[lespep56.lespep.org](http://lespep56.lespep.org)

## CPEA - CPPA Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents

CPEA Beaupré - Lalande  
(de 0 à 7 ans)  
53, rue Blaise Pascal  
Tél. 02 97 42 53 26

CPEA Ménimur  
(de 7 à 12 ans)  
4, avenue Edgar Degas  
Du lundi au jeudi : 8h 30 - 18h  
Tél. 02 97 63 47 00

CPPA  
(de 12 à 18 ans)  
CHBA - 20 Boulevard Général  
Maurice Guillaudot  
Tél. 02 97 69 27 00



Centre Médico-Pscho-Pédagogique



## **Les Services d'éducation Spéciale et de Soins à Domicile**

Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) sont spécialisés par handicap. Ils assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux moins de 20 ans, en lien avec les familles.

### **SESSAD APF 56**

8, rue Ella Maillart  
Tél. 02 97 40 21 09  
[sessad.vannes@apf.asso.fr](mailto:sessad.vannes@apf.asso.fr)

### **SESSAD T21 Morbihan**

40, rue de la Pérouse  
Tél. 02 97 40 64 09  
[accueil-sessad@t21morbihan.fr](mailto:accueil-sessad@t21morbihan.fr)  
[www.t21morbihan.fr](http://www.t21morbihan.fr)

### **SESSAD Gîte**

35, rue des Grandes Murailles  
Du lundi au vendredi :  
8h30-17h  
Mercredi :  
8h30-12h30  
Tél. 02 97 63 76 41  
[sessad.gite@wanadoo.fr](mailto:sessad.gite@wanadoo.fr)

### **SESSAD Le Moulin Vert**

47, rue Ferdinand Le Dressay  
Tel. 02 97 40 31 80  
[sessad.vannes@lemoulinvert.org](mailto:sessad.vannes@lemoulinvert.org)

### **SESSAD Autisme Les Vénètes**

4, avenue Edgar Degas  
Tél. 02 97 63 08 56  
[sessad@epsmvalleeduloch.fr](mailto:sessad@epsmvalleeduloch.fr)

## **Les Instituts Médico-Éducatifs**

Les Instituts Médico-Éducatifs (IME) et les Instituts d'Éducation Adaptée (IEA) sont des établissements agréés pour dispenser une éducation et un enseignement spécialisés, à des enfants en situation de handicap.

### **IME du Bois de Liza (de 6 à 20 ans)**

30, rue du Bois de Liza  
56860 Séné  
Du lundi au vendredi :  
8h30-17h30  
Tél. 02 97 68 38 78  
[imeboisdélisa@adapei56.fr](mailto:imeboisdélisa@adapei56.fr)  
[www.adapei56.com](http://www.adapei56.com)

### **IEA Le Bondon (de 7 à 15 ans)**

26-32, rue Georges Caldray  
Du lundi au vendredi :  
8h-17h30  
Tél. 02 97 40 57 40  
[iea.bondon.dir@wanadoo.fr](mailto:iea.bondon.dir@wanadoo.fr)  
[www.iea-bondon.fr](http://www.iea-bondon.fr)



# LES ADRESSES UTILES

## Établissement Public de Santé Mentale (EPSM)

L'EPSM Morbihan regroupe un ensemble diversifié de structures de soins: centre de consultation, hôpitaux de jour, services d'hospitalisation et de structures d'hébergements: Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM).

22, rue de l'Hôpital  
56890 Saint-Avé

Tél. 02 97 54 49 49

[www.epsm-morbihan.fr](http://www.epsm-morbihan.fr)

## Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA)

20, boulevard Général  
Maurice Guillaudot

Tél. 02 97 01 41 41

[ch-bretagne-atlantique.fr](http://ch-bretagne-atlantique.fr)

## Centre médico-social

26, boulevard de la Paix  
Du lundi au vendredi :

9h-12h30 et 13h30-17h

Tél. 02 97 54 76 00

## Centre médico-social de Kercado

5, rue du Commandant Charcot

Du lundi au vendredi :

9h-12h30 et 13h30-17h

Tél. 02 97 40 46 11

## Centre médico-social de Ménimur

11, avenue Edgar Degas

Du lundi au vendredi :

9h-12h30 et 13h30-17h

Tél. 02 97 46 97 07

## Hôpital privé Océane

11, rue Docteur Joseph Audic  
Le Ténério

Tél. 0826 399 926

[www.oceane.groupe-elsan.com](http://www.oceane.groupe-elsan.com)

## Association Gabriel Deshayes

Établissement spécialisé  
dans le handicap sensoriel  
6, allée Marie-Louise Trichet  
56400 Brech

Tél. 02 97 56 59 07

[www.deshayes.asso.fr](http://www.deshayes.asso.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

**Maison Départementale  
de l'Autonomie  
du Morbihan (MDA)**

16, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h30- 12h et 13h 15- 17h  
Mardi :  
10h- 12h et 13h 15- 17h  
Vendredi :  
8h45- 12h et 13h 15- 16h  
**Tél. 02 97 62 74 74**  
***contact@mda56.fr***  
***www.morbihan.fr***

**Médocentre  
(Parc du Ténéio)  
Centre de consultations  
et de services médicaux**

10, rue Docteur Joseph Audic  
**Tél. 02 97 63 92 31**  
***www.medicentre.fr***





# AIDE ET ÉCOUTE

Il existe plusieurs aides pour vous faciliter la vie, que ce soit à votre domicile ou à l'extérieur. Certains organismes sociaux sont habilités à vous fournir de multiples informations sur ces aides.

## LES ORGANISMES

### Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF est concernée par les demandes liées aux travailleurs familiaux (accompagnement, aide passagère...) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

70, rue de Sainte-Anne

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
8h30-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 8h30-12h30  
et 14h-17h

Accueil sur rendez-vous et  
espace numérique.

Tél. 0 810 25 56 10

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

La CPAM est concernée par les demandes liées aux infirmier(ère)s, aux aides soignant(e)s (soins quotidiens) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

Parc d'Activités de Laroizeau II  
60, rue Anita Conti

Tél. 36 46 (0,08 €/min)

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### Mutualité Sociale Agricole (MSA)

10, avenue Général Borgnis  
Desbordes

Du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et 13h30-17h

Tél. 02 97 46 52 52

[www.msaportesdebretagne.fr](http://www.msaportesdebretagne.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

### **APF France Handicap**

**Tél. 0 800 500 597**

(N° vert anonyme et gratuit)

**[www.moteurline.apf.asso.fr](http://www.moteurline.apf.asso.fr)**

**Service d'Intervention Sociale  
Individualisée ISI APF 56**

8, rue Ella Maillart

**Tél. 02 97 47 87 53**

**[isi.56@orange.fr](mailto:isi.56@orange.fr)**

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le CCAS vous informe sur vos droits et instruit toute demande d'AAH, PCH, ACTP ou APA. Pour les personnes accueillies en résidence, le CCAS instruit des dossiers de demande d'aide sociale à l'hébergement et aux repas. Toutes ces démarches sont gratuites. Le CCAS propose aussi un service d'aide à domicile et de portage de repas.

Centre Victor Hugo

22, avenue Victor Hugo

Du lundi au vendredi :

8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h

**Tél. 02 97 01 65 00**

**[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)**

### **Hôtel de ville**

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais

Du lundi au vendredi :

8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h

**Tél. 02 97 01 60 00**

**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**

### **Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)**

16, rue Ella Maillart

ZA de Laroiseau

Lundi, mercredi et jeudi :

8h 45 - 12h et 13h 15 - 17h

Mardi : 10h - 12h et 13h 15 - 17h

Vendredi :

8h 45 - 12h et 13h 15 - 16h

**Tél. 02 97 62 74 74**

**[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)**

**[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)**

### **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ADAPEI pour les personnes en situation de handicap (à partir de 20 ans)**

Résidence Athéna

46, rue Amiral Pierre Ronarc'h

**Tél. 02 97 47 29 47**

### **SAVS APF 56 (à partir de 20 ans)**

8, rue Ella Maillart

ZA de Laroiseau

**Tél. 02 97 40 21 09**

**[savs.vannes@apf.asso.fr](mailto:savs.vannes@apf.asso.fr)**

# LES AIDES

## L'allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation, jusqu'à l'âge de 20 ans.

## La prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière versée par le département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge et des ressources.

I [www.mesdroitssociaux.gouv.fr](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr)



L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# L'ADOLESCENT, LE JEUNE ADULTE



## LE SYSTÈME ÉDUCATIF

|   |    |
|---|----|
| Les établissements spécialisés .....        | 37 |
| Les étudiants .....                         | 38 |
| La formation des personnes handicapées .... | 40 |



## LES LOISIRS

|  |    |
|--|----|
| Découvrir le pays de Vannes .....              | 43 |
| Patrimoine .....                               | 43 |
| Découvrir la France et les pays étrangers .... | 44 |
| Les espaces culturels de Vannes .....          | 45 |
| Espaces multimédias .....                      | 46 |
| Les salles de cinéma .....                     | 47 |
| Les autres sites .....                         | 47 |



## LE SPORT .....



## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Le service Mobicéo .....              | 51 |
| Les taxis .....                       | 51 |
| Gare SNCF de Vannes .....             | 52 |
| Accès TER .....                       | 52 |
| Permis de conduire adapté .....       | 53 |
| Stationner son véhicule .....         | 53 |
| Accessibilité des lieux publics ..... | 54 |



## LE LOGEMENT

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Logements étudiants .....           | 56 |
| Foyers de jeunes travailleurs ..... | 56 |



L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



## LA SANTÉ

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Jusqu'à 20 ans .....       | 58 |
| Les centres médicaux ..... | 60 |



## AIDE ET ÉCOUTE

|                      |    |
|----------------------|----|
| Les organismes ..... | 61 |
| Les aides .....      | 63 |







# LE SYSTÈME ÉDUCATIF



## AIDE HANDICAP ÉCOLE

Créée en août 2007 par le ministre de l'éducation nationale, la mission de la cellule « Aide Handicap École » consiste à aider et à conseiller les familles et les professionnels, dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

**Tél. 0810 55 55 00**

***[aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr)***





# LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

## CMPP

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (jusqu'à 20 ans)

35, rue Grandes Murailles  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 18h

**Tél. 02 97 47 11 25**  
*adm.cmppvannes*  
*@lespep56.com*

[www.lespep56.lespep.org](http://www.lespep56.lespep.org)

## CPEA - CPPA

Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents

CPEA Beaupré-Lalande  
(de 0 à 7 ans)  
Du lundi au jeudi : 8h30 - 18h  
Vendredi : 8h30 - 17h  
53, rue Blaise Pascal  
**Tél. 02 97 42 53 26**

CPEA Ménimur (de 7 à 12 ans)  
4, avenue Edgar Degas  
**Tél. 02 97 63 47 00**

CPPA  
(de 12 à 18 ans)  
CHBA - 20 Boulevard  
du général Maurice Guillaudot  
**Tél. 02 97 69 27 00**

## IEA Le Bondon

Institut d'Éducation Adaptée  
(de 7 à 15 ans)

26-32, rue Georges Caldray  
Du lundi au vendredi :  
8h - 17h30

**Tél. 02 97 40 57 40**  
*iea.bondon.dir@wanadoo.fr*  
[www.iea-bondon.fr](http://www.iea-bondon.fr)

## IME du Bois de Liza

Institut Médico-Educatif  
(de 6 à 20 ans)

30, rue du Bois de Liza  
56860 Séné  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 17h30

**Tél. 02 97 68 38 78**  
*imeboisdelisa@adapei56.net*  
[www.adapei56.com](http://www.adapei56.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# LES ÉTUDIANTS

## **Bénéficiaire d'une bourse**

Les bourses d'enseignement peuvent être majorées pour un lycéen ou un étudiant de l'enseignement supérieur, s'il est atteint d'une incapacité permanente ou s'il souffre d'un handicap nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne.

## **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)**

La DSDEN gère la scolarité de la petite section de maternelle à la fin de la scolarité lycée, y compris les BTS, les classes préparatoires et toutes formations au-delà du bac, mais intégrées aux lycées. Les étudiants de l'enseignement supérieur en université ou grandes écoles ne sont pas pris en charge par nos services.

3, allée général Le Troadec  
Du lundi au vendredi :  
8h - 12h et 13h30 - 16h30  
Tél. 02 97 01 86 00  
[www.iae56.ac-rennes.fr](http://www.iae56.ac-rennes.fr)

## **Apprendre à la maison Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**

Cet établissement relève des ministères de l'éducation nationale

et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mission du CNED est de dispenser le meilleur service public de formation initiale pour les écoles, collèges, lycées et universités et de former tout au long de la vie, tous ceux qui ont un projet de formation, quels que soient leur âge et leur situation (enseignement supérieur, professionnel, concours).

CNED  
BP 60 200  
86980 Futuroscope  
Chasseneuil CEDEX  
Tél. 05 49 49 94 94  
[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

## **Le Relais Handicap de l'Université Bretagne Sud**

La charte « Université Handicap » signée le 5 septembre 2007 a pour objectif de permettre à tous les lycéens handicapés qui le souhaitent, de poursuivre leur parcours à l'université dans des conditions d'équité vis-à-vis de leurs camarades valides.

L'université doit donc apporter à chaque étudiant les moyens de suivre son cursus, quel que soit son état de santé. Elle doit favoriser son autonomie pour assurer à tous l'égalité des chances.

## Accessibilité des locaux

La quasi-totalité des locaux de l'Université de Bretagne Sud (UBS) est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite, de même que les bibliothèques universitaires. Au moins 25 ascenseurs ont été installés sur la totalité du campus. Une visite des locaux est possible avant l'inscription pour toute personne qui le souhaite, en compagnie du responsable du relais handicap et d'un ingénieur hygiène et sécurité (sur rendez-vous).

## Accueil individualisé

L'UBS est capable de prendre en charge tout type de handicap. Des aménagements de matériels mais aussi la transcription en braille, la prise de notes par une tierce personne ou encore le secrétariat d'examen sont possibles.

## Relais Handicap Vannes

Faculté des Sciences  
et Sciences de l'Ingénierie  
Campus de Tohannic  
Bureau CO55

Tél. 02 97 01 72 82

[handicap@listes.univ-ubs.fr](mailto:handicap@listes.univ-ubs.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



ESAT - Les Ateliers du Prat

# LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes en situation de handicap ont accès à l'ensemble des actions de formation destinées aux salariés et aux demandeurs d'emploi (plan de formation, congé individuel de formation, formation rémunérée).

Sont accessibles :

- les stages de rééducation
- les contrats d'apprentissage pour les jeunes handicapés

## Association d'Insertion Sociale Et Professionnelle (AMISEP)

55, rue Monseigneur Tréhiou  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

**Tél. 02 97 42 66 79**

**Fax: 02 97 69 07 49**

***formation.vannes***

***@amisep.asso.fr***

**[www.amisep.asso.fr](http://www.amisep.asso.fr)**

## Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo

Lundi : 14h - 18h

Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h

Mercredi : 13h30 - 19h

Jeudi : 10h - 17h30

Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

**Tél. 02 97 01 61 00**

***bij@mairie-vannes.fr***

**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**

(Rubrique Vannes pratique)

## Cap Emploi

2, rue Ella Maillart

ZA de Laroiseau

**Tél. 02 97 47 62 30**

**[www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)**

## Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

3, Allée Général Le Troadec

Lundi : 13h30 - 17h

Du mardi au vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Durant les vacances scolaires,  
du lundi au vendredi :

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

**Tél. 02 97 01 86 21**

## Formation AFPA

2, rue de Rohan

Du lundi au vendredi : 8h - 18h

**Tél. 39 36**

**[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)**

## Formation IBEP

30, rue Général Baron Fabre  
ZI du Prat

Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

**Tél. 02 97 42 53 63**

***ibep.vannes@ibepformation.fr***  
**[www.ibepformation.fr](http://www.ibepformation.fr)**

## Pôle Emploi (Vannes Est)

17, Route de Nantes  
56860 Séné

Du lundi au mercredi :  
8h30 - 16h30

Judi : 8h30 - 12h30

Vendredi : 8h30 - 15h30

**Tél. 39 49**

(gratuit ou 0,11 €/appel selon le service)

***ape.56034@pole-emploi.fr***  
**[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)**

## Pôle Emploi (Vannes Ouest)

Atlanparc  
3, rue Marie Curie

Bâtiment H  
56890 Plescop

**Tél. 39 49**

## Scolarisation Aide Handicap École

**N°Azur 0810 55 55 00**

***aidehandicapecole***  
***@education.gouv.fr***

## Mission Locale Pays de Vannes

1, allée de Kérivarho - ZI du Prat

Lundi, mercredi, jeudi :  
9h - 12h et 13h30 - 17h

Mardi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h et  
13h30 - 16h

**Tél. 02 47 01 65 40**

**[www.mlpvannes.org](http://www.mlpvannes.org)**

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX







Piscine Vanocéa Aquagolfe



# LES LOISIRS

La ville de Vannes propose aux jeunes en situation de handicap un large choix d'activités: sport, culture, multimédia, création artistique... Quelle que soit la nature de votre handicap (physique, sensoriel, cognitif ou mental), il existe un club, une association ou une structure sur Vannes qui peut répondre à vos envies et à vos attentes.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités proposées, une adresse essentielle:

## Maison des Associations

31, rue Guillaume Le Bartz  
Du lundi au vendredi:  
8h30 - 12h 15 et 13h30 - 17h30  
(le vendredi, fermeture à 17h 15)

**Tél. 02 97 62 69 35**

***contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr***

**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**





# DÉCOUVRIR LE PAYS DE VANNES

Pour obtenir un maximum d'informations sur les sorties, les lieux incontournables de Vannes :

## Golfe du Morbihan Vannes Tourisme



Site labellisé « Tourisme et Handicap » accessible aux 4 handicaps.

Mise à disposition d'une boucle magnétique, fauteuil roulant. Pour mieux vous accueillir, certains conseillers sont formés à la langue des signes française (LSF).

### Quai Tabarly

De septembre à juin,  
du lundi au samedi :  
9h30 - 12h30 et 13h30 - 18h

En juillet et août, du lundi  
au samedi : 9h30 - 19h  
Dimanches et jours fériés :  
10h - 13h et 14h - 18h

**Tél. 02 97 47 24 34**

**[tourisme@golfedumorbihan.bzh](mailto:tourisme@golfedumorbihan.bzh)**  
**[www.golfedumorbihan.bzh](http://www.golfedumorbihan.bzh)**



TOUS LES MOIS, DÉCOUVREZ  
L'AGENDA CULTUREL VANNETAIS  
◀ **Flashez-moi**

## PATRIMOINE

Afin de faire découvrir le centre historique de Vannes aux personnes en situation de handicap, la ville de Vannes a conçu un circuit de découverte adapté (cf p 128). Ce circuit, dont le point de départ se trouve à

Golfe du Morbihan Vannes Tourisme permet de relier les principaux monuments du centre historique et d'offrir un ensemble de services adaptés.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



## À SAVOIR

Le service patrimoine de la ville de Vannes propose des visites adaptées aux personnes en situation de handicap : visites accessibles aux PMR, textes écrits de la visite distribués sur demande par les guides-conférenciers. Des visites en langue des signes française (LSF) sont possibles sur réservation. Un guide plus détaillé de cet itinéraire de découverte de Vannes est disponible à l'office de tourisme.

Golfe du Morbihan Vannes Tourisme met également à disposition du public de la documentation adaptée et une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives. Renseignements au : **02 97 47 24 34**  
Détails et informations sur le circuit de découverte adapté proposé par la ville de Vannes à la fin du guide en pages 128 à 131.

# DÉCOUVRIR LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS

### **Guides touristiques pour personnes handicapées**

Franck Vermet - Collection Intégrance  
[www.guide-accessible.com](http://www.guide-accessible.com)  
[www.voyage-handicap.fr](http://www.voyage-handicap.fr)

### **Handi Toursime**

Collection Petit Futé  
[www.petifute.com](http://www.petifute.com)

### **Petit train touristique**

Circule du 1<sup>er</sup> avril à mi-octobre. 35 minutes de promenade pour découvrir le centre-ville historique. Point de départ : place Gambetta et angle de la rue Carnot. Réservation conseillée.

Tél. 02 97 24 06 29

[petittrain-lebayon@orange.fr](mailto:petittrain-lebayon@orange.fr)  
[www.petittrain-morbihan.com](http://www.petittrain-morbihan.com)

# LES ESPACES CULTURELS DE VANNES

## Château de l'Hermine

Expositions.

5, rue Porte Poterne

Tél. 02 97 01 62 30

[evenementiel@mairie-vannes.fr](mailto:evenementiel@mairie-vannes.fr)

## Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

16, place Théodore Decker

Tél. 02 97 01 67 00

[crd@mairie-vannes.fr](mailto:crd@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique culture)

## Le Kiosque

Expositions.

Esplanade Simone Veil

Quai Tabarly

Tél. 02 97 01 62 27

## Musée des Beaux-Arts La Cohue

Collections permanentes de peinture et expositions temporaires. Expositions au rez-de-chaussée accessibles aux personnes à mobilité réduite. Gratuit pour les moins de 18 ans. Gratuit pour toute la famille le dimanche en hors saison.

15, place Saint-Pierre

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai :  
de 13h30 à 18h (sauf fériés)

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre :  
du lundi au dimanche de  
13h30 à 18h (sauf fériés)

Tél. 02 97 01 63 00

[musees@mairie-vannes.fr](mailto:musees@mairie-vannes.fr)

## Scènes du Golfe Théâtre Anne de Bretagne Palais des arts et des congrès

Scène culturelle : spectacles, théâtre, danse... Boucles magnétiques dans les salles de théâtre (salle Ropartz et salle Lesage).

Place de Bretagne

Du lundi au vendredi : 9h-18h30

Samedi : 9h - 17h

Tél. 02 97 01 62 00

Programme des spectacles :

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

[www.scenesdugolfe.com](http://www.scenesdugolfe.com)

## Siège mondial du Club des plus belles baies du monde

1, rue Thiers

Tél. 02 97 01 60 00

[www.world-bay.com](http://www.world-bay.com)

## Hôtel de Limur

L'Hôtel de Limur, prestigieux site architectural et patrimonial dédié aux expositions temporaires, conférences, ateliers, concerts. Horaires en fonction des expositions. Renseignements au musée de la Cohue.

31, rue Thiers

Tél. 02 97 01 63 00

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## Le réseau des médiathèques

Animations gratuites pour les enfants. Abonnement gratuit pour les moins de 18 ans habitant Vannes. Tarif réduit sur présentation de la carte d'invalidité.

[www.biblio.mairie-vannes.fr](http://www.biblio.mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

### Médiathèque de Beaupré-Tohannic

Est le lieu de référence pour l'accueil des personnes en situation de déficience visuelle grâce à une grande collection de livres audio, du matériel informatique adapté et un atelier

d'initiation et d'accompagnement à l'informatique.

56, Avenue Général Delestraint

Tél. 02 97 01 62 62

### Médiathèque de Kercado

Place Cuxhaven

Tél. 02 97 01 62 62

### Médiathèque de Ménimur

18, rue Marie Laurencin

Tél. 02 97 01 62 62

### Médiathèque du Palais des Arts

Place de Bretagne

Tél. 02 97 01 62 62

# ESPACES MULTIMÉDIAS

## Espace multimédia du Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Centre Victor Hugo

22, avenue Victor Hugo

Lundi: 14h - 18 h

Mardi: 9h-12h /14h-18h

Mercredi: 13h30-19h

Jeudi: 10h-17h30

Vendredi: 9h-12h/ 14h-18h

Tél. 02 97 01 61 00

[bij@mairie-vannes.fr](mailto:bij@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(Rubrique Vannes pratique)

Pour aller plus loin sur vos questions particulières, un animateur répond à vos questions (sur rendez-vous).

Centre Victor Hugo

22, avenue Victor Hugo

Tél. 02 97 01 65 80

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(Rubrique vie pratique)

## TYPHLO Vannes

Découverte, initiation, perfectionnement informatique destiné aux déficients visuels.

Mardi matin (hors vacances scolaires) : de 9h à 12h

Réservation au 06 30 23 48 87

# LES SALLES DE CINÉMA

## Cinéville Parc Lann

Des boucles magnétiques sont disponibles dans les salles : 1, 3, 5 et 7. Tarifs préférentiels pour les enfants de moins de 12 ans. Séances spécifiques : pour les personnes en situation de handicap auditif, 2 fois par semaine avec sous titrage. Pour les personnes en situation de handicap visuel, tous les jours salles 2 et 8, audio description. Pour les personnes avec autisme, séances

organisées en partenariat avec l'Association Papa, Maman et Moi Construisons avec l'Autisme (PM-MCA) ouvertes à tous.

Rue Aristide Boucicaut  
**Tél. 0892 70 21 31** (0,34€/min)  
Horaires et programmes :  
Séances tous les jours  
de 14h à 22h  
(dimanche matin à 10h30)  
**vannes@cinéville.fr**  
**www.cinéville.fr**

# LES AUTRES SITES

## Jardin aux Papillons Aquarium de Vannes

Entrée gratuite pour tout accompagnant d'une personne en fauteuil roulant.

Parc du Golfe  
15-21, rue Daniel Gilard  
**Tél. 02 97 40 67 40**  
**www.aquariumdevannes.fr**  
**www.jardinauxpapillons.com**

## Maison de la Nature

Magnifique jardin public, éducation à l'environnement, découverte de la nature. Activités pour les enfants

de 5 à 12 ans. Visite de l'apiscope des abeilles le mercredi de 9h à 12h (hors vacances scolaires).

8, rue des Salines - Conleau  
**Tél. 02 97 62 59 15**  
**maison.nature@mairie-vannes.fr**  
**www.mairie-vannes.fr**

## Parc des expositions Le Chorus

Parc du Golfe  
8, rue Daniel Gilard  
**Tél. 02 97 46 41 41**  
**lechorus.com**

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

### **Bowling Le Master Factory**

7, rue Gilles Gahinet  
Tél. 02 97 46 09 00  
*bowlinglemastervannes@gmail.com*  
[www.lemasterbowling.fr](http://www.lemasterbowling.fr)

### **Bowling Speedpark**

ZAC de Parc Lann  
4, rue Aristide Boucicaut  
Tél. 02 97 42 59 66  
*direction.vannes@speedpark.fr*  
[www.kartingbowling.com](http://www.kartingbowling.com)



# LE SPORT

La pratique sportive est un merveilleux vecteur d'intégration sociale. Elle apporte bien-être, confiance en soi, et esprit de groupe.

### **Comité départemental Handisport du Morbihan**

Tél. 02 97 82 61 60  
06 95 21 61 05  
*cd56@handisport.org*  
[www.handisport-morbihan.org](http://www.handisport-morbihan.org)

### **Comité départemental du sport adapté 56 (CDSA 56)**

8, impasse Surcouf  
56450 Theix - Noyal  
Tél. 07 67 24 41 77  
[www.cdsa-56.fr](http://www.cdsa-56.fr)

### **Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan (DDCS)**

32, Boulevard de la Résistance  
Tél. 02 22 07 20 20

*ddcs@morbihan.gouv.fr*  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

### **Vannes Sport Adapté**

Les activités sportives et de loisirs proposées : athlétisme, tennis de table, tir à l'arc, gymnastique douce, judo, pétanque, danse bretonne, danse africaine.

11, rue Jean-Marie Bécél  
Tél. 02 97 63 48 24  
06 14 68 75 18  
*vannessportadapte@gmail.com*

### **Maison du sport-Comité Départemental Olympique et Sportif du Morbihan (CDOS)**

8, impasse Surcouf  
56450 Theix - Noyal  
Tél. 02 97 63 48 15  
*c.d.o.s.56@wanadoo.fr*  
[www.morbihan.franceolympique.com](http://www.morbihan.franceolympique.com)



## Patinoire « Patinium Vannes »

6, rue Georges Caldray  
Tél. 02 97 40 91 23

## Piscine Aquagolfe Vannes - Kercado

Un système de mise à l'eau est disponible.

26, rue Winston Churchill  
Tél. 02 97 62 68 00  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

## Piscine Aquagolfe Vanocéa

Un fauteuil immergeable est disponible.

20, rue Émile Jourdan  
Tél. 02 97 62 68 00  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

## Plage de Conleau - Vannes

Label Handiplage  
Sur site, vous trouverez : 2 fauteuils Hippocampe et 1 fauteuil Tiralo.  
Tél. 0825 13 56 10  
Presqu' Île de Conleau - Allée des Frères Cadoret

## Société des Régates de Vannes (SRV)

La SRV propose une activité initiation et une activité entraînement à la voile sur le site de Conleau.

Elle met à disposition des bateaux adaptés pour les adolescents (les minijis) avec réglages à portée de main et soulève - personne à disposition pour s'installer dans son embarcation.

Presqu'allée des Frères Cadoret/ Île de Conleau  
Tél. 02 97 44 55 08  
[srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)  
[www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

## Parcours Sport Santé

À la Rabine  
Avenue Maréchal Juin  
Avec un module « Tourniquet Trach Bras » dédié aux personnes en situation de handicap.  
À partir de 14 ans.

## Judo Club 56

Arts martiaux.  
Square de la Bourdonnaye  
Tél. 02 97 54 35 62  
06 09 73 23 97  
[judoclub56@gmail.com](mailto:judoclub56@gmail.com)

## VOC

Séances de foot fauteuil.  
Le jeudi de 17h30 à 19h  
Complexe sportif du Pérenno  
Rue du Pérenno  
56450 Theix - Noyal  
Tél. 02 56 63 56 51  
[vannesolympiqueclub@wanadoo.fr](mailto:vannesolympiqueclub@wanadoo.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

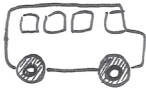
LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



Charlène - Bus Kicéo



# TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) travaillent sur différents équipements et aménagements publics afin de faciliter la circulation et les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le service voirie de la ville met en place des bateaux pour accéder aux trottoirs, aménage des places de parking supplémentaires, balise des parcours piétonniers en centre-ville, installe des feux sonores et des bandes podotactiles.

## Transports pour les élèves et étudiants handicapés

Une jeune personne en situation de handicap, présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 %, peut bénéficier d'une prise en charge financière de son transport individuel.

### Conseil Départemental du Morbihan

2, rue Saint-Tropez  
Tél. 02 97 54 83 53  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)



# LE SERVICE MOBICÉO

## **Kicéo : le service de transport à la demande**

Le service MOBICÉO assure des déplacements sur Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour les personnes à mobilité réduite (du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 7 h à 20 h). Ce service est réservé aux titulaires d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 % et portant la mention « station debout pénible » ou la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement ».

## **Pour réserver, du lundi au vendredi :**

45, rue des Frères Lumière  
Appeler la veille avant 17 h,  
le jour même avant 11 h  
pour l'après-midi  
ou avant 12 h 30 le samedi.

**Tél. 02 97 01 22 66**

Standard MOBICÉO :

Du lundi au vendredi : 8 h - 17 h

Samedi : 8 h - 12 h 30

[www.kiceo.fr](http://www.kiceo.fr)

# LES TAXIS

## **Radio Taxis Vannetais**

Place de la Gare

Tél. 02 97 54 34 34

## **Taxi 56 Vannes**

10, rue du Bondon

Tél. 02 97 47 40 62



# GARE SNCF DE VANNES

Pour toute personne voyageant en train, il est conseillé de prendre contact avec la gare de Vannes, afin qu'un agent soit présent pour vous accueillir et vous guider.

Le chien guide d'aveugle est considéré comme accompagnateur, sa présence est gratuite.

Billetterie adaptée.

Toilettes adaptées.

Demande de prestation gratuite au minimum 48 heures avant le départ.

Quais accessibles.

## Gare SNCF de Vannes

Avenue Favrel et Lincy

Réservations :

Tél. 36 35 (0,34 €min)

## puis dites « Accès plus »

De 7h à 22h

[acesplus@sncf.fr](mailto:acesplus@sncf.fr)

[www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

En cas de difficultés imprévues, lors du voyage, une ligne d'urgence est à disposition :

! Tél. 09 69 32 26 26

Pour les personnes malentendantes, SMS au :

! 0610 640 650 (N° non surtaxé)

Pour toutes informations :

! [www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)

# ACCÈS TER

## En quoi consiste le service « Accès TER » ?

L'assistance se fait soit par un accompagnement en gare (à la montée, à la descente ou en correspondance), soit par un rabattement en transport de substitution vers la gare la plus proche pouvant assurer l'accompagnement sur un train TER.

## À qui s'adresse ce service ?

Le service « Accès TER » s'adresse aux personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité, d'une carte de pensionné/réformé de guerre, ou de leur propre fauteuil roulant.

Ce service est mis à disposition sur 2 axes ferroviaires (Brest - St-Brieuc et St-Malo - Dinan - Rennes) et l'axe routier Fougères - Laval. Le service est rendu au départ et à destination des points d'arrêts « Accès TER ».

Après votre inscription vous recevrez une confirmation de réservation par mail, fax ou courrier. Le jour du voyage, vous devez vous présenter en gare au moins 30 minutes avant le départ.

Lors de la prise en charge, vous devez présenter :

- votre billet TER
- votre confirmation de réservation
- votre carte justificative de situation

## PERMIS DE CONDUIRE ADAPTÉ

Certaines auto-écoles possèdent des véhicules spécialisés (frein ou accélérateur au volant, boîtes automatiques...) et proposent de passer un permis spécial.

### Auto-école AB conduite

Pour un handicap léger (mise à disposition d'une voiture équipée d'une boîte automatique).

18, Place Cabello

Tél. 02 97 47 32 90

[www.ab-conduite.fr](http://www.ab-conduite.fr)

### Auto École Nicolas Christian

18, rue Thiers

Tél. 02 97 54 32 67

### ECF

6, avenue Saint Symphorien

Tél. 02 97 47 18 39

### Centre Kerpape

Pour tout type de handicap.

Le service insertion du centre Kerpape propose un apprentissage de la conduite, adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

92, rue de l'Anse du Stôle

56275 Ploemeur

Du lundi au vendredi :

8h30-17h

Tél. 02 97 82 60 60

[www.kerpape.mutualite56.fr](http://www.kerpape.mutualite56.fr)

## STATIONNER SON VÉHICULE

À Vannes, environ 200 places **gratuites** sont réservées aux personnes handicapées. Les stationnements réservés sont plus larges (3,30m) que les autres. L'utilisateur doit posséder la Carte Européenne de Sta-

tionnement ou la Carte Mobilité Inclusion « Stationnement personnes handicapés » délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan, située à Vannes :

Tél. 02 97 62 74 74

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

L'accessibilité aux lieux publics est au cœur de la vie sociale des personnes à mobilité réduite.

La loi de 2005 préconise d'intégrer le diagnostic dans l'ensemble des démarches d'aménagement existantes. Le diagnostic se construit dans un premier temps sur les trois fondamentaux du bâtiment : les abords, l'entrée et l'accueil. Puis, dans un second temps, il s'agit d'évaluer le cheminement global. À chaque obstacle rencontré, une préconisation est faite et un coût est évalué.

## Cité administrative - Service des impôts des particuliers

3, allée Général Le Troadec  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 16h  
Tél. 02 97 01 50 50  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## Conseil Départemental du Morbihan

2, rue Saint-Tropez  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30  
Tél. 02 97 54 80 00  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Centre Victor Hugo  
22, av. Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 65 00  
[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)

## Conseil Régional Point Région de Vannes

Si possible, téléphoner au préalable à l'accueil pour prévenir de votre arrivée. Seuls certains niveaux sont accessibles.

22, rue Lieutenant-Colonel Maury  
Du lundi au jeudi :  
9h - 12h30 et 13h30 - 18h  
Vendredi :  
9h - 12h30 et 13h30 - 17h  
Tél. 02 97 68 15 74  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

## Gendarmerie nationale

Seul l'accueil est accessible.

2, rue Colonel Arnaud Beltram  
Tél. 02 97 54 75 00  
[@gendarmerie.fr](http://gendarmerie.interieur)



## Hôtel de Ville

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais  
8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Mairie - Centre administratif

7, Rue Joseph Le Brix  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Hôtel de police

Seul le RDC est accessible.

13, boulevard de la Paix  
Tél. 02 22 07 41 00  
[interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr)

## Préfecture

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Si possible, téléphoner à l'accueil en cas de besoin d'accès aux parties non accessibles.

- Place Général de Gaulle  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h  
Tél. 02 97 54 84 00  
0821 80 30 56

- 24, place de la République  
Tél. 02 97 54 86 86  
0821 80 30 56  
[www.morbihan.pref.gouv.fr](http://www.morbihan.pref.gouv.fr)

## Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)

Parc d'Innovation  
de Bretagne Sud II  
30, rue Alfred Kastler  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h45 - 17h30  
Tél. 02 97 68 14 24  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[www.golfedumorbihan](http://www.golfedumorbihan)  
[@vannesagglomeration.bzh](mailto:@vannesagglomeration.bzh)

## Les bureaux de poste

### Kercado

Centre commercial  
de Kercado  
rue Guillaume Le Bartz  
Tél. 02 97 40 42 18  
[laposte.fr](http://laposte.fr)

### Ménimur

42, avenue Edgar Degas  
Tél. 02 97 46 38 70

### Vannes République

25, place de la République  
Tél. 36 31  
[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Le Bondon

68, rue de Sainte-Anne  
Tél. 36 31

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LE LOGEMENT

À Vannes, vous disposez aujourd'hui de plusieurs logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Des organismes vous accueillent afin de vous proposer des logements adaptés.

## LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Pour les étudiants, le CROUS de la ville de Vannes met à disposition pendant la période scolaire, deux chambres et six studios adaptés aux personnes à mobilité réduite.

### **CROUS résidence universitaire**

12, rue Montaigne  
Du lundi au vendredi :  
8h - 12h30 et 13h 15 - 16h30  
fermeture à 16h le vendredi  
**Tél. 02 97 46 90 90**

[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

## FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les jeunes travailleurs handicapés (16 à 30 ans) peuvent obtenir un logement auprès des trois foyers de Vannes.

Les foyers accompagnent les travailleurs dans leur insertion professionnelle.

### **FJT Résidence Kérizac**

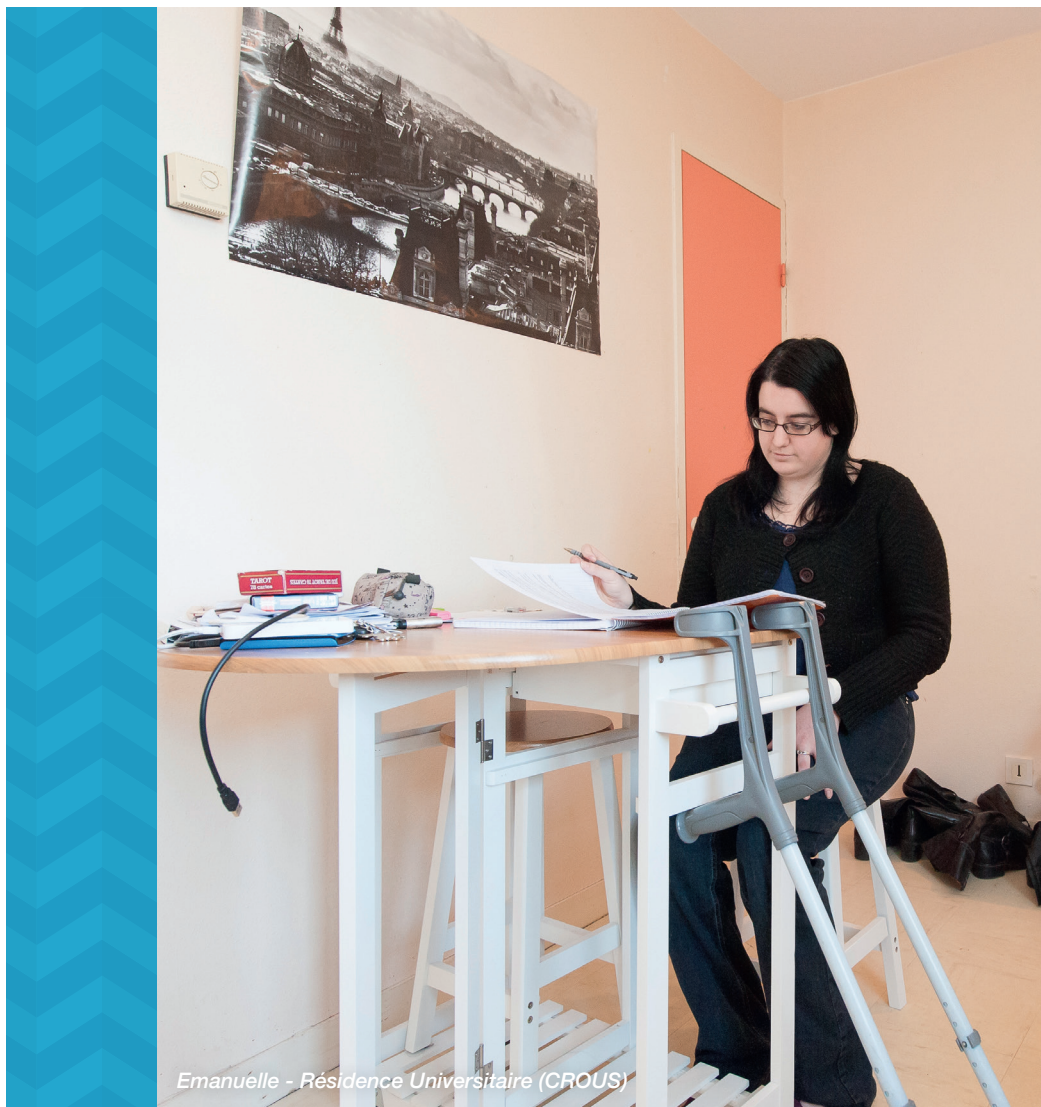
Foyer des Jeunes  
Travailleurs  
2, rue Paul Signac  
**Tél. 02 97 62 68 40**  
**residence.kerizac**  
**@mairie-vannes.fr**

## FJT Escale Jeunes Madame Molé

10, place Théodore Decker  
Tél. 02 97 47 29 60  
[www.foyer-jeunes-travailleurs-madame-mole.fr](http://www.foyer-jeunes-travailleurs-madame-mole.fr)

## FJT la Maison du Mené Résidence Habitat Jeunes

14, avenue Victor Hugo  
Tél. 02 97 54 33 13  
[www.la-maison-du-mene-fjt.com](http://www.la-maison-du-mene-fjt.com)



Emanuelle - Résidence Universitaire (CROUS)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LA SANTÉ

Plusieurs établissements dispensent des soins et viennent en aide aux personnes en situation de handicap. Celles-ci, ainsi que leur entourage, trouveront des

réponses à leurs questions, ainsi qu'un soutien psychologique et matériel auprès du personnel de ces structures.

## JUSQU'À 20 ANS

### 1 - Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

assurent le dépistage et la rééducation de troubles neuro-psychologiques ou du comportement sous autorité médicale.

#### CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

35, rue des Grandes Murailles

Du lundi au vendredi :

8h 15 - 18h

Tél. 02 97 47 11 25

[adm.cmppvannes](mailto:adm.cmppvannes)

[@lespep56.com](mailto:@lespep56.com)

[www.lespep56.lespep.org](http://www.lespep56.lespep.org)

#### CPEA - CPPA

#### Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents

CPEA Beauré - Lalande

(de 0 à 7 ans)

Du lundi au jeudi : 8h30 - 18h

Vendredi : 8h30 - 17h

53, rue Blaise Pascal

Tél. 02 97 42 53 26

CPEA Ménimur

(de 7 à 12 ans)

4, avenue Edgar Degas

Tél. 02 97 63 47 00

CPPA

(de 12 à 18 ans)

CHBA, 20 boulevard Général

Maurice Guillaudot

Tél. 02 97 69 27 00

**2 - Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)** sont spécialisés par handicap. Ils assurent un soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie aux moins de 20 ans, en lien avec les familles.

### **SESSAD APF 56**

8, rue Ella Maillart  
Tél. 02 97 40 21 09  
[sessad.vannes@apf.asso.fr](mailto:sessad.vannes@apf.asso.fr)

### **SESSAD T21 Morbihan**

40, rue de la Pérouse  
Du lundi au vendredi :  
de 8 h 15 à 16 h 45  
Tél. 02 97 40 64 09  
[accueil-sessad@t21morbihan.fr](mailto:accueil-sessad@t21morbihan.fr)  
[www.t21morbihan.fr](http://www.t21morbihan.fr)

### **SESSAD GÎTE**

35, rue des Grandes Murailles  
Du lundi au vendredi :  
8 h 30 - 17 h  
mercredi : 8 h 30 - 12 h 30  
Tél. 02 97 63 76 41  
[sessad.gite@wanadoo.fr](mailto:sessad.gite@wanadoo.fr)

### **SESSAD Le Moulin Vert**

47, rue Ferdinand Le Dressay  
Tél. 02 97 40 31 80  
[sessad.vannes@lemoulinvert.org](mailto:sessad.vannes@lemoulinvert.org)

### **SESSAD Autisme Les Vénètes**

4, avenue Edgar Degas  
Tél. 02 97 63 08 56  
[sessad@epsmsvalleeduloch.fr](mailto:sessad@epsmsvalleeduloch.fr)

**3 - Les Instituts Médico-éducatifs (IME) et les Instituts d'Éducation Adaptée (IEA)** sont des établissements agréés pour dispenser une éducation et un enseignement spécialisés à des enfants en situation de handicap.

### **IME du Bois de Liza (jusqu'à 20 ans)**

30, rue du Bois de Liza  
56860 Séné  
Du lundi au vendredi :  
8 h 30 - 17 h 30  
Tél. 02 97 68 38 78

### **IEA Le Bondon (de 7 à 15 ans)**

26-32, rue Georges Caldray  
Du lundi au vendredi :  
8 h - 17 h 30  
Tél. 02 97 40 57 40  
[www.iea-bondon.fr](http://www.iea-bondon.fr)

### **4 - Établissement Public de Santé Mentale (EPSM Morbihan)**

L'EPSM du Morbihan regroupe un ensemble diversifié de structures de soins (centres de consultations ; hôpitaux de jour ; services d'hospitalisation) et de structures d'hébergement ; Maisons d'Accueil Spécialisées MAS ; Foyers d'Accueil Médicalisés FAM.

22, rue de l'Hôpital  
56890 Saint-Avé  
Tél. 02 97 54 49 49  
[www.epsm-morbihan.fr](http://www.epsm-morbihan.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# LES CENTRES MÉDICAUX

## **Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA)**

20, boulevard Général Maurice  
Guillaudot  
Tél. 02 97 01 41 41  
[www.ch-bretagne-atlantique.fr](http://www.ch-bretagne-atlantique.fr)

## **Médocentre (Parc du Ténénio)**

Centre de consultations et de services médicaux.

10, rue Docteur Joseph Audic  
Tél. 02 97 63 92 31  
[www.medicentre.fr](http://www.medicentre.fr)

## **Hôpital privé Océane**

11, rue Docteur Joseph Audic  
Le Ténénio  
Tél. 0826 399 926  
[www.oceane.groupe-elsan.com](http://www.oceane.groupe-elsan.com)

## **Association Gabriel Deshayes**

Établissement spécialisé dans le handicap sensoriel

6, allée Marie-Louise Trichet  
56400 Brech  
Tél. 02 97 56 59 07  
[www.deshayes.asso.fr](http://www.deshayes.asso.fr)





# AIDE ET ÉCOUTE

Il existe plusieurs aides pour vous faciliter la vie, que ce soit à votre domicile ou à l'extérieur. Certains organismes sociaux sont habilités à vous fournir de multiples informations sur ces aides.

## LES ORGANISMES

### APF France Handicap

Tél. 0 800 500 597

(N° vert anonyme et gratuit)

[www.moteurline.apf.asso.fr](http://www.moteurline.apf.asso.fr)

**Service d'Intervention Sociale Individualisée ISI- APF 56**

8, rue Ella Maillart

Tél. 02 97 47 87 53

[isi.56@orange.fr](mailto:isi.56@orange.fr)

### Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF est concernée par les demandes liées aux travailleurs familiaux (accompagnement, aide passagère...) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

70, rue de Sainte-Anne

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

Judi : 8h30 - 12h30

et 14h - 17h

Accueil sur rendez-vous et espace numérique.

Tél. 0810 25 56 10

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

La CPAM est concernée par les demandes liées aux infirmier(ère)s, aux aides soignant(e)s (soins quotidiens) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

Parc d'Activité de Laroiseau II

60, rue Anita Conti

Tél. 36 46 (0,08 €/mn)

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

### **SAVS APF 56 (à partir de 20 ans)**

8, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Tél. 02 97 40 21 09  
[savs.vannes@apf.asso.fr](mailto:savs.vannes@apf.asso.fr)

### **SAVS ADAPEI (à partir de 20 ans)**

Résidence Athéna  
46, rue Amiral Pierre Ronarc'h  
Tél. 02 97 47 29 47

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le CCAS vous informe sur vos droits et instruit toute demande d'AAH, PCH, ACTP ou APA. Pour les personnes accueillies en résidence, le CCAS instruit des dossiers de demande d'aide sociale à l'hébergement et aux repas. Toutes ces démarches sont gratuites. Le CCAS propose aussi un service d'aide à domicile et de portage de repas.

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 65 00  
[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)

### **Hôtel de ville**

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais  
du lundi au vendredi :  
8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

### **Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)**

16, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h45-12h et 13h 15-17h  
Mardi : 10h-12h et 13h 15-17h  
Vendredi : 8h45-12h et  
13h 15-16h  
Tél. 02 97 62 74 74  
[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

### **Le Relais Handicap de l'Université Bretagne Sud**

#### **Conseiller**

Avant votre inscription, le Relais Handicap est votre interlocuteur à l'Université de Bretagne-Sud. Ce relais est là pour vous informer et vous conseiller.

#### **Coordonner**

Le Relais Handicap assure également la coordination entre les différents services et interlocuteurs de l'UBS (professeurs, SUMPPS, bibliothèque universitaire, etc.), mais aussi avec d'autres institutions comme par exemple la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) ou le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales).

## Accompagner

Tout au long de vos études, le Relais Handicap est présent pour vous accompagner et mettre en place les aménagements nécessaires préconisés par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

## Relais Handicap Vannes

Faculté des sciences et  
Sciences de l'Ingénieur  
Bureau C055  
Campus Tohannic  
Tél. 02 97 01 72 82  
[handicap@listes.univ-ubs.fr](mailto:handicap@listes.univ-ubs.fr)

## Mutualité Sociale Agricole (MSA)

10, avenue Général Borgnis  
Desbordes  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h  
Tél. 02 97 46 52 52  
[msaportesdebretagne.fr](http://msaportesdebretagne.fr)

# LES AIDES

## Carte d'invalidité

Elle constitue une aide dans la vie civile. La carte d'invalidité donne droit à :

- une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne qui l'accompagne), une priorité dans les files d'attente des lieux publics,
- diverses réductions tarifaires (notamment dans les transports qu'il

s'agisse de la SNCF, de compagnies aériennes ou de sociétés de transport des grandes agglomérations),

- une demi-part fiscale supplémentaire (se rapprocher du centre des impôts ou de la trésorerie dont vous dépendez).

La carte d'invalidité est délivrée, sur demande, aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 % ou aux personnes qui bénéficient d'une pension d'invalidité classée en 3<sup>e</sup> catégorie par la sécurité sociale.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)

16, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h45- 12h et 13h 15- 17h  
Mardi :  
10h- 12h et 13h 15- 17h  
Vendredi :  
8h45- 12h et 13h 15- 16h  
Tél. 02 97 62 74 74  
[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## L'allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation jusqu'à l'âge de 20 ans.

## L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap. Peuvent en bénéficier les personnes dont le taux d'incapacité reconnu par la CDAPH est soit supérieur ou égal à 80 %, soit compris entre 50 et 80 %, mais pour lesquelles des restrictions substantielles et durables pour l'accès

à l'emploi du fait du handicap sont reconnues. Les conditions de résidence, d'âge et de ressources sont vérifiées par l'organisme payeur. Le montant de l'AAH attribué vient compléter les éventuelles autres ressources du ménage (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire, intérêts de produits d'épargne...) afin d'amener celles-ci à un niveau garanti. À partir de 20 ans

## La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

C'est l'article phare de la loi pour l'égalité des droits et des chances de février 2005. Il pose le principe d'un nouveau droit pour la personne en situation de handicap, le droit à « compensation » des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de son handicap, son âge ou son mode de vie.

Ce nouveau droit, intitulé Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mis en place depuis 2006, est versé en nature ou en espèces à toute personne :

- de 20 à 60 ans,
- résidant de façon stable et régulière en France,
- ayant une difficulté absolue à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins deux activités.

La prestation de compensation du handicap englobe des aides de toute nature : vie quotidienne, aide technique, logement, véhicule, transport... Elle est déterminée en fonction des besoins et du « projet de vie » de la personne en situation de handicap (sans condition de ressources).

Cette aide est versée par le Conseil Départemental et doit être demandée à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Sur place,

une évaluation est faite pour élaborer un plan personnalisé de compensation en fonction des besoins spécifiques de la personne handicapée.

### **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**

La RQTH vous permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. À partir de 16 ans.

[www.mesdroitssociaux.gouv.fr/dd1pnds-ria/index.html](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/dd1pnds-ria/index.html)



L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# L'ADULTE



## L'EMPLOI

### **Vous êtes en activité**

|   |    |
|---|----|
| Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap .....                       | 68 |
| Subvention d'installation .....   | 70 |
| Prime de reclassement et prime à l'insertion des personnes en situation de handicap ..... | 70 |
| Le secteur public .....   | 71 |
| Le milieu protégé .....   | 71 |

### **Vous recherchez un emploi**

|  |    |
|--|----|
| La formation des personnes handicapées ..... | 72 |
|--|----|



## LE LOGEMENT

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Foyers de jeunes travailleurs ..... | 75 |
| Foyers d'hébergement .....          | 75 |
| Les aides au logement .....         | 76 |



## LES LOISIRS

|   |    |
|---|----|
| Patrimoine .....                                | 77 |
| Découvrir le pays de Vannes .....               | 78 |
| Découvrir la France et les pays étrangers ..... | 79 |
| Les espaces culturels de Vannes .....           | 80 |
| Espaces multimédias .....                       | 82 |
| Les salles de cinéma .....                      | 82 |
| Les autres sites .....                          | 83 |



## LE SPORT .....





L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Le service Mobicéo .....              | 86 |
| Stationner son véhicule .....         | 87 |
| Les taxis .....                       | 87 |
| Gare SNCF de Vannes .....             | 88 |
| Accès TER .....                       | 88 |
| Permis de conduire adapté .....       | 89 |
| Accessibilité des lieux publics ..... | 90 |



## LA SANTÉ

|                      |    |
|----------------------|----|
| Les organismes ..... | 94 |
| Les aides .....      | 96 |



## AIDE ET ÉCOUTE





# L'EMPLOI

## DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi « d'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap » de 1987, renforcée par la loi de 2005, indique que « tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise ». Tous les employeurs de droit public ou privé employant à partir de 20 salariés depuis plus de 3 ans sont soumis à cette obligation. Depuis 1987, l'Agefiph poursuit sa mission en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises privées. L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) a pour mission de gérer les contributions des entreprises, de développer des coopérations, de

financer des projets, d'organiser et animer un réseau de professionnels, de gérer le dispositif de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH), de financer et mettre en œuvre des parcours de formation professionnelle qualifiante et certifiante des demandeurs d'emploi.

Depuis 2006, cette démarche existe aussi dans le secteur public. En effet, le FIPHFP finance des aides, des conventions et l'intervention des partenaires du domaine du handicap pour permettre aux employeurs publics d'atteindre le taux de 6 % de travailleurs handicapés fixé par la loi.

Les personnes en situation de handicap désirant obtenir des informations sur les formations et les conditions de travail en milieu ordinaire, protégé ou dans le secteur public, peuvent prendre contact avec les organismes suivants :

# VOUS ÊTES EN ACTIVITÉ

## CAP EMPLOI

2, rue Ella Maillard  
ZA de Laroiseau  
Tél. 02 97 47 62 30  
[www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)

## Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)

16, rue Ella Maillard  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h45 - 12h et 13h15 - 17h  
Mardi : 10h - 12h et 13h15 - 17h  
Vendredi : 8h45 - 12h  
et 13h15 - 16h  
Tél. 02 97 62 74 74  
[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, une formation ou un apprentissage avec accompagnement et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# SUBVENTION D'INSTALLATION

Pour bénéficier de cette subvention il faut être reconnu travailleur en situation de handicap, disposer d'un local, être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus, exercer personnellement son activité d'indépendant, être de nationalité française ou résider en France depuis au moins 3 ans, avoir effectué un stage de formation professionnelle ou être titulaire d'un diplôme universitaire, présenter toutes garanties de moralité nécessaires. Cette subvention est destinée à favoriser l'installation dans une profession indépendante ou libérale.

La subvention d'installation, la prime de reclassement et la prime à l'insertion des handicapés sont délivrées par l'AGEFIPH.

## **AGEFIPH Bretagne**

4, Avenue Charles Tillon  
35000 Rennes  
Tél. 0800 11 10 09  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## **BGE MORBIHAN**

Carrefour des Entrepreneurs  
Cité de l'Agriculture  
Avenue Général Borgnis  
Desbordes  
Tél. 02 97 21 25 25  
[www.bge-morbihan.com](http://www.bge-morbihan.com)

# PRIME DE RECLASSEMENT ET PRIME À L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## **Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)**

16, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h45- 12h et 13h 15- 17h

Mardi : 10h - 12h et 13h 15 - 17h  
Vendredi :  
8h45 - 12h et 13h 15 - 16h  
Tél. 02 97 62 74 74  
[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

# LE SECTEUR PUBLIC

Aujourd'hui, les employeurs publics peuvent s'acquitter de l'obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités :

- l'emploi direct de personnes en situation de handicap,
- la réalisation de certaines dépenses prévues par le Code du

Travail et donnant lieu au calcul d'unités déductibles (contrats de sous-traitance avec des entreprises employant des travailleurs handicapés, aménagement de postes de travail...),

- le versement d'une contribution au FIPHFP depuis 2007.

# LE MILIEU PROTÉGÉ

L'orientation vers le milieu protégé est décidée par la (CDAPH) Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Pour travailler dans le milieu protégé, il faut :

- être âgé de plus de 16 ans,
- être reconnu en situation de handicap,
- avoir un handicap dont les conséquences diminuent de manière importante la capacité de travail.

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé, si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.

Les missions des ESAT sont de proposer une activité à caractère professionnel, d'offrir un soutien médico-social et éducatif, de favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale.

## EA APF ENTREPRISES 56

11, rue Abbé Guillevin - Kerthomas  
56880 Ploeren

Tél. 02 97 63 74 44

[contact@apf-entreprise.fr](mailto:contact@apf-entreprise.fr)

[www.apf-entreprises56.fr](http://www.apf-entreprises56.fr)

## ESAT du PRAT

8, rue de l'Espérance  
ZI du Prat

Tél. 02 97 68 83 00

[esatduprat@adapei56.net](mailto:esatduprat@adapei56.net)

[www.esatea-adapei56.com](http://www.esatea-adapei56.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI

En milieu ordinaire (en opposition au « milieu protégé »), le travailleur handicapé est soumis aux mêmes règles que le travailleur valide.

Les personnes reconnues Travailleurs Handicapés peuvent bénéficier d'aménagements de postes. C'est une démarche à effectuer par l'employeur. Le statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi donne accès à un certain nombre d'aides et avantages facilitant l'accès à l'emploi. Le statut de Travailleur Handicapé permet donc à la personne qui en bénéficie de s'inscrire dans les dispositifs d'aide aux demandeurs d'emploi reconnus comme public prioritaire.

## CAP EMPLOI

2, Rue Ella Maillart  
Parc Tertiaire Laroiseau  
Tél. 02 97 47 62 30

## Pole emploi (Vannes Ouest)

3, rue Marie Curie - Atlanparc  
Batiment H  
56890 Plescop  
Tél. 39 49

## Pôle Emploi (Vannes Est)

17, Route de Nantes  
56860 Séné  
Du lundi au mercredi :  
8 h 30 - 16 h 30  
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30  
Vendredi : 8 h 30 - 15 h 30  
Tél. 39 49  
(gratuit ou 0,11 €/min selon le service)  
[ape.56034@pole-emploi.fr](mailto:ape.56034@pole-emploi.fr)  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

# LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes en situation de handicap ont accès à l'ensemble des actions de formation destinées aux salariés et aux demandeurs d'emploi (plan de formation, congé individuel de formation, formation rémunérée). Sont accessibles :

- les stages de rééducation

- les stages de rééducation professionnelle par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)
- les contrats de rééducation en entreprise
- les contrats d'apprentissage pour les jeunes handicapés



## **AMISEP (Association d'Insertion Sociale Et Professionnelle)**

55, rue Monseigneur Tréhiou  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-16h30  
**Tél. 02 97 42 66 79**  
**Fax: 02 97 69 07 49**  
**formation.vannes**  
**@amisep.asso.fr**  
**www.amisep.asso.fr**

## **Espace Conseil Emploi Ménimur**

6, rue Émile Jourdan  
**Tél. 02 97 62 68 30**

## **Kercado**

5, rue Guillo Dubodan  
**Tél. 02 97 62 69 30**  
**espaceconseilemploi**  
**@mairie-vannes.fr**

## **Bureau Information Jeunesse (BIJ)**

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Lundi : 14h - 18 h  
Mardi : 9h -12h et 14h-18h  
Mercredi : 13h30-19h  
Jeudi : 10h- 17h30  
Vendredi : 9h-12h et 14h-18h  
**Tél. 02 97 01 61 00**  
**bij@mairie-vannes.fr**  
**www.mairie-vannes.fr**  
(Rubrique Vannes pratique)

## **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**

141, rue du Commerce  
Parc innovation Bretagne Sud  
Du lundi au jeudi :  
8h30-12h et 14h-17h30  
Vendredi :  
8h30-12h et 14h-17h  
**Tél. 02 97 02 40 00**  
**www.morbihan.cci.fr**

## **EILAN (service pour les personnes sourdes, malentendantes, aveugles ou malvoyantes)**

Association Gabriel Deshayes  
6, allée Marie-Louise Trichet  
56400 Brech  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h  
**Tél. 02 97 56 43 80**  
**eilan@deshayes.asso.fr**  
**www.deshayes.asso.fr**

## **Formation AFPA**

2, rue de Rohan  
Du lundi au vendredi : 8h - 18h  
**Tél. 39 36**  
**www.afpa.fr**

## **Formation IBEP**

30, rue Général Baron Fabre  
ZI du Prat  
du lundi au vendredi :  
8h30-12h30 et 13h30-17h  
**Tél. 02 97 42 53 63**  
**www.ibepformation.fr**

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## **Mission locale Pays de Vannes**

1, allée de Kérivarho  
ZI du Prat  
Du lundi au jeudi :  
9h- 12h et 13h30- 17h30  
Fermé le mardi matin.  
Vendredi :  
9h- 12h et 13h30- 16h30  
**Tél. 02 97 01 65 40**  
**[www.mlpvannes.org](http://www.mlpvannes.org)**

## **Pôle Emploi**

**|** Voir coordonnées page 74





# LE LOGEMENT

## FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Les jeunes travailleurs handicapés (de 16 à 30 ans) peuvent obtenir un logement auprès des 3 foyers de Vannes. Les foyers accompagnent les travailleurs dans leur insertion professionnelle.

### FJT Résidence Kérizac

2, rue Paul Signac  
Tél. 02 97 62 68 40  
[residence.kerizac@mairie-vannes.fr](mailto:residence.kerizac@mairie-vannes.fr)

### FJT Escale Jeunes Madame Molé

10, place Théodore Decker  
Tél. 02 97 47 29 60  
[www.foyer-jeunes-travailleurs-madame-mole.fr](http://www.foyer-jeunes-travailleurs-madame-mole.fr)

### FJT La Maison du Mené Résidence Habitat Jeunes

14, avenue Victor Hugo  
Tél. 02 97 54 33 13  
[www.la-maison-du-mene-fjt.com](http://www.la-maison-du-mene-fjt.com)

## FOYERS D'HÉBERGEMENT

Les foyers d'hébergement sont destinés aux travailleurs handicapés qui exercent une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

### Foyer La Sittelle et ses annexes

7, rue Commandant Charcot  
Tél. 02 97 40 84 30  
[www.adapei56.com](http://www.adapei56.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



Logement - Vannes Golfe Habitat

## LES AIDES AU LOGEMENT

L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) attribue des subventions pour améliorer le confort de l'habitat privé. Sont concernés : les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, concernant l'adaptation des logements au handicap (ou au vieillissement pour les plus de 60 ans).

### **ANAH Morbihan**

1, allée général Le Troadec  
Tél. 02 56 63 73 65  
[ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)  
[www.anah.fr](http://www.anah.fr)

### **ADIL (Agence Départementale pour l'information sur le logement)**

Parc d'Activités de Laroiseau  
14, rue Ella Maillart  
Tél. 02 97 47 02 30  
[adil.56@wanadoo.fr](mailto:adil.56@wanadoo.fr)  
[www.adil56.org](http://www.adil56.org)

### **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

70, rue de Sainte-Anne  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h  
Jeudi : 8h30 - 12h30  
et 14h - 17h  
Accueil sur rendez-vous  
et espace numérique.  
Tél. 0 810 25 56 10  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



# LES LOISIRS

La ville de Vannes vous propose un large choix d'activités: sport, culture, multimédia, création artistique... Quelle que soit la nature de votre handicap (physique, sensoriel, cognitif ou mental), il existe un club, une association ou une structure sur Vannes qui peut répondre à vos envies et à vos attentes. Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités proposées et être conseillé, une adresse essentielle:

## Maison des Associations

31, Rue Guillaume  
Le Bartz

Du lundi au vendredi:

8h30-12h15

et 13h30-17h30

(le vendredi, fermeture  
à 17h15)

**Tél. 02 97 62 69 35**

***contact.maisondesassociations***

***@mairie-vannes.fr***

***www.mairie-vannes.fr***

# PATRIMOINE

Afin de faire découvrir le centre historique de Vannes aux personnes en situation de handicap, la ville de Vannes a conçu un circuit de découverte adapté (cf p 128).

Ce circuit, dont le point de départ se trouve à Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, permet de relier les principaux monuments du centre historique et d'offrir un ensemble de services adaptés.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# DÉCOUVRIR LE PAYS DE VANNES

Pour obtenir un maximum d'informations sur les sorties, les lieux incontournables de Vannes :

## Golfe du Morbihan Vannes Tourisme



Site labellisé « Tourisme et Handicap » accessible aux 4 handicaps.

Mise à disposition d'une boucle magnétique, loupe, fauteuil roulant. Pour mieux vous accueillir, certains conseillers sont formés à la Langue des signes française (LSF).

Quai Tabarly

De septembre à juin,  
du lundi au samedi :  
9h30-12h30 et 13h30-18h.

Juillet et août, du lundi  
au samedi : 9h30-19h.

Dimanches et jours fériés :  
10h-13h et 14h-18h

Tél. 02 97 47 24 34

[tourisme@golfedumorbihan.bzh](mailto:tourisme@golfedumorbihan.bzh)

[www.golfedumorbihan.bzh](http://www.golfedumorbihan.bzh)



TOUS LES MOIS, DÉCOUVREZ  
L'AGENDA CULTUREL VANNETAIS  
◀ **Flashez-moi**



Fête du Sourire - Esplanade du Port





## À SAVOIR

### **Le service patrimoine de la ville de Vannes**

propose des visites adaptées aux personnes en situation de handicap : visites accessibles aux PMR, textes écrits de la visite distribués sur demande par les guides-conférenciers. Des visites en langue des signes française (LSF) sont possibles sur réservation. Un guide plus détaillé de cet itinéraire de découverte de Vannes est disponible à l'office de tourisme.

### **Golfe du Morbihan Vannes Tourisme**

met également à disposition du public de la documentation adaptée et une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives. Renseignements au : **02 97 47 24 34**

Détails et informations sur le circuit de découverte adapté proposé par la ville de Vannes à la fin du guide en pages 128 à 131.

# DÉCOUVRIR LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS

### **Guides touristiques pour personnes handicapées**

Franck Vermet - Collection Intégrance

[www.guide-accessible.com](http://www.guide-accessible.com)

[www.voyage-handicap.fr](http://www.voyage-handicap.fr)

### **Handi Tourisme**

Collection Petit Futé

[www.petitfute.com](http://www.petitfute.com)

### **Petit train touristique**

Circule du 1<sup>er</sup> avril à mi-octobre  
35 minutes de promenade pour découvrir le centre-ville historique.  
Point de départ place Gambetta et angle de la rue Carnot.

Réservation conseillée :

Tél. 02 97 24 06 29

[petittrain-lebayon@orange.fr](mailto:petittrain-lebayon@orange.fr)

[www.petittrain-morbihan.com](http://www.petittrain-morbihan.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# LES ESPACES CULTURELS DE VANNES

## Château de L'Hermine

Expositions.

5, rue Porte Poterne

Tél. 02 97 01 62 30

[evenementiel@mairie-vannes.fr](mailto:evenementiel@mairie-vannes.fr)

## Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

16, place Théodore Decker

Tél. 02 97 01 67 00

[crd@mairie-vannes.fr](mailto:crd@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

## Hôtel de Limur

L'Hôtel de Limur, prestigieux site architectural et patrimonial dédié aux expositions temporaires, conférences, ateliers, concerts.

Horaires en fonction des expositions.

Renseignements au musée  
de la Cohue.

Tél. 02 97 01 63 00

## Le Kiosque

Expositions.

Esplanade Simone Veil

Quai Tabarly

Tél. 02 97 01 62 27

## Musée des Beaux-Arts

### La Cohue

Collections permanentes de peinture et expositions temporaires.

Expositions au rez-de-chaussée accessibles aux personnes à mobilité réduite. Gratuit pour les moins de 18 ans. Gratuit pour toute la famille le dimanche en hors saison.

15, place Saint-Pierre

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai

du mardi au dimanche

de 13h30 à 18h (sauf fériés)

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

du lundi au dimanche

de 13h30 à 18h (sauf fériés)

Tél. 02 97 01 63 00

[musees@mairie-vannes.fr](mailto:musees@mairie-vannes.fr)

## Siège Mondial du Club des Plus Belles Baies du Monde

1, rue Thiers

Tél. 02 97 01 60 00

[www.world-bay.com](http://www.world-bay.com)

## Scènes du Golfe Théâtre Anne de Bretagne Palais des arts et des congrès

Scène culturelle : spectacles, théâtre, danse...

Boucles magnétiques dans les salles de théâtre (salle Ropartz et salle Lesage).

Place de Bretagne

Du lundi au vendredi :

9h - 18h30

Samedi : 9h - 17h

**Tél. 02 97 01 62 00**

Programme des spectacles :

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

[scenesdugolfe.com](http://scenesdugolfe.com)

## Le réseau des médiathèques

Animations gratuites pour les enfants. Abonnement gratuit pour les moins de 18 ans habitant Vannes. Tarif réduit sur présentation de la Carte d'invalidité.

[www.biblio.mairie-vannes.fr](http://www.biblio.mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Médiathèque de Beupré - Tohannic

Est le lieu de référence pour l'accueil des personnes en situation de déficience visuelle grâce à une grande collection de livres audio, du matériel informatique adapté et d'un atelier d'initiation et d'accompagnement à l'informatique.

56, Avenue Général Delestraint

**Tél. 02 97 01 62 62**

## Médiathèque de Kercado

1, Place Cuxhaven

**Tél. 02 97 01 62 62**

## Médiathèque de Ménimur

18, rue Marie Laurencin

**Tél. 02 97 01 62 62**

## Médiathèque du Palais des Arts

Place de Bretagne

**Tél. 02 97 01 62 62**

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# ESPACES MULTIMÉDIAS

## Espace multimédia du Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Lundi: 14h - 18h  
Mardi: 9h - 12h et 14h-18h  
Mercredi: 13h30- 19h  
Jeudi: 10h-17h30  
Vendredi: 9h-12h et 14h-18h  
**Tél. 02 97 01 61 00**  
**[bij@mairie-vannes.fr](mailto:bij@mairie-vannes.fr)**  
**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**  
(Rubrique Vannes pratique)

## Médiacap devient Clic&Vannes

**Assistance personnalisée à  
Clic & Vannes :** pour aller plus  
loin sur vos questions particulières,  
un animateur répond à vos ques-  
tions (sur rendez-vous).

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
**Tél. 02 97 01 65 80**  
**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**  
(rubrique vie pratique)

## TYPHLO Vannes

Découverte, initiation et perfec-  
tionnement informatique destiné aux  
déficients visuels.

Mardi matin (hors vacances  
scolaires) : de 9h à 12h

# LES SALLES DE CINÉMA

## Cinéville Parc Lann

Des boucles magnétiques sont  
disponibles dans les salles :  
1, 3, 5 et 7. Tarifs préférentiels  
pour les enfants de moins de 12  
ans. Séances spécifiques pour  
les personnes en situation de  
handicap auditif, 2 fois par se-  
maine avec sous titrage. pour les  
personnes en situation de handi-  
cap visuel, tous les jours salle 2  
et 8, audio description. Pour les  
personnes avec autisme, séances  
organisées en partenariat avec

l'association Papa, Maman et  
Moi Construisons avec l'Autisme  
(PMMCA) ouvertes à tous.

Rue Aristide Boucicaut  
**Tél. 0892 70 21 31** (0,34€/min)  
Horaires et programmes :  
Séances tous les jours  
de 14h à 22h  
(dimanche matin à 10h30)  
**Tél. 0892 70 21 31**  
(serveur vocal - 0,34€/min)  
**[vannes@cinéville.fr](mailto:vannes@cinéville.fr)**  
**[www.cinéville.fr](http://www.cinéville.fr)**

# LES AUTRES SITES

## Jardin aux Papillons Aquarium de Vannes

Entrée gratuite pour tout accompagnant d'une personne en fauteuil roulant.

Parc du Golfe  
15-21, rue Daniel Gilard

Tél. 02 97 40 67 40

[www.aquariumdevannes.fr](http://www.aquariumdevannes.fr)

[www.jardinauxpapillons.com](http://www.jardinauxpapillons.com)

## Maison de la Nature

Magnifique jardin public, éducation à l'environnement, découverte de la nature, apiscopes des abeilles.

8, rue des Salines - Conleau

Tél. 02 97 62 59 15

[maison.nature@mairie-vannes.fr](mailto:maison.nature@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique loisirs)

## Parc des expositions Le Chorus

Parc du Golfe  
8, rue Daniel Gilard

Tél. 02 97 46 41 41

[lechorus.com](http://lechorus.com)

## Bowling Le Master Factory

7, rue Gilles Gahinet

Tél. 02 97 46 09 00

[bowlinglemastervannes@gmail.com](mailto:bowlinglemastervannes@gmail.com)

[www.lemasterbowling.fr](http://www.lemasterbowling.fr)

## Bowling Speedpark

ZAC de Parc Lann

4, rue Aristide Boucicaut

Tél. 02 97 42 59 66

[direction.vannes@speedpark.fr](mailto:direction.vannes@speedpark.fr)

[www.kartingbowling.com](http://www.kartingbowling.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LE SPORT

La pratique sportive est un merveilleux vecteur d'intégration sociale. Elle apporte bien-être, confiance en soi, esprit de groupe et de compétition. Elle permet également de prendre conscience que les personnes en situation de handicap sont capables comme tout le monde de communiquer et d'être bien dans leur corps et leur esprit.

## **Comité départemental Handisport du Morbihan**

Tél. 02 97 82 61 60  
06 95 21 61 05  
[cd56@handisport.org](mailto:cd56@handisport.org)  
[www.handisport-morbihan.org](http://www.handisport-morbihan.org)

## **Comité Départemental du Sport Adapté 56 (CDSA 56)**

8, impasse Surcouf  
56450 Theix - Noyal  
Tél. 07 67 24 41 77  
[www.cdsa-56.fr](http://www.cdsa-56.fr)

## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan (DDCS)**

32, boulevard de la Résistance

Tél. 02 22 07 20 20  
[ddcs@morbihan.gouv.fr](mailto:ddcs@morbihan.gouv.fr)  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

## **Vannes Sport Adapté**

Les activités proposées : athlétisme, tennis de table, tir à l'arc, gymnastique douce, judo, pétanque, danse bretonne, danse africaine.

11, rue Jean-Marie Bécél  
Tél. 02 97 63 48 24  
06 14 68 75 18  
[vannessportadapte@gmail.com](mailto:vannessportadapte@gmail.com)

## **Maison du sport - Comité Départemental Olympique et Sportif du Morbihan (CDOS)**

8, impasse Surcouf  
56450 Theix - Noyal  
Tél. 02 97 63 48 15  
[c.d.o.s.56@wanadoo.fr](mailto:c.d.o.s.56@wanadoo.fr)  
[www.morbihan.franceolympique.com](http://www.morbihan.franceolympique.com)

## **Patinoire « Patinium Vannes »**

6, rue Georges Caldray  
Tél. 02 97 40 91 23





Vivre Ensemble le Sport au Pays de Vannes. Séance Athlétisme

### **Piscine Aquagolfe Vannes - Kercado**

Un système de mise à l'eau est disponible.

26, rue Winston Churchill  
Tél. 02 97 62 68 00  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

### **Piscine Aquagolfe Vanocéa**

Un fauteuil immergeable est disponible.

20, rue Émile Jourdan  
Tél. 02 97 62 68 00  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

### **Plage de Conleau - Vannes**

Label Handiplage  
Sur site, vous trouverez : 2 fauteuils Hippocampe et 1 fauteuil Tiralò.

Tél. 08 25 13 56 10  
Presqu'île de Conleau  
Allée des Frères Cadoret

### **Société des Régates de Vannes (SRV)**

La SRV propose une activité initiation et une activité entraînement à la voile sur le site de Conleau. Elle met

à disposition des bateaux adaptés (les minijis) avec réglages à portée de main et soulève-personne à disposition pour s'installer dans son embarcation.

Allée des Frères Cadoret  
Presqu'île de Conleau  
Tél. 02 97 44 55 08  
[www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

### **Judo Club 56**

Arts martiaux

Square de la Bourdonnaye  
Tél. 02 97 54 35 62  
06 09 73 23 97  
[judoclub56@gmail.com](mailto:judoclub56@gmail.com)

### **Parcours Sport Santé**

À la rabine, avenue Maréchal Juin  
Avec un module « Tourniqué Trach Bras » dédié aux personnes en situation de handicap. À partir de 14 ans.

### **VOC**

Séances de Foot Fauteuil

Le jeudi de 17h30 à 19h  
Complexe sportif de Pérenno  
Rue du Pérenno  
56450 Theix - Noyalò  
Tél. 02 56 63 56 51  
[vannesolympiqueclub@wanadoo.fr](http://vannesolympiqueclub@wanadoo.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

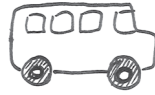
L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX





# TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) travaillent sur différents équipements et aménagements publics afin de faciliter la circulation et les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le service voirie de la ville met en place des bateaux pour accéder aux trottoirs, aménage des places de parking supplémentaires, balise des parcours piétonniers en centre-ville, installe des feux sonores et des bandes podotactiles.

## LE SERVICE MOBICÉO

### **Kicéo: le service de transport à la demande**

Le service MOBICÉO assure des déplacements sur Vannes ag-glo pour les personnes à mobilité réduite (du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 7 h à 20h). Ce service est réservé aux titulaires d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 % et portant la mention « station debout pénible » ou la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement ».

### **Pour réserver, du lundi au vendredi :**

45, rue des Frères Lumière  
Appeler la veille avant 17 h,  
le jour même avant 11 h  
pour l'après-midi  
ou avant 12h30 le samedi.

**Tél. 02 97 01 22 66**

Standard MOBICÉO :

Du lundi au vendredi : 8h - 17h

Samedi : 8h - 12h30

[www.kiceo.fr](http://www.kiceo.fr)

# STATIONNER SON VÉHICULE

À Vannes, environ 200 places **gratuites** sont réservées aux personnes handicapées. Ces stationnements sont plus larges (3,30m) que les autres. L'utilisateur doit posséder la Carte Européenne de Stationnement ou la Carte Mobilité Inclusion

« Stationnement personnes handicapées » délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan, située à Vannes :

■ Tél. 02 97 62 74 74

## LES TAXIS

### Radio Taxis Vannetais

Place de la Gare

Tél. 02 97 54 34 34

### Taxi 56 Vannes

10, rue du Bondon

Tél. 02 97 47 40 62



Gare SNCF Vannes - Arrivée en TGV

# GARE SNCF DE VANNES

Pour toute personne voyageant en train, il est conseillé de prendre contact avec la gare de Vannes, afin qu'un agent soit présent pour vous accueillir et vous guider. Le chien guide d'aveugle est considéré comme accompagnateur, sa présence est gratuite. Billetterie adaptée. Toilettes adaptées. Demande de prestation gratuite au minimum 48 heures avant le départ. Quais accessibles.

## Gare SNCF de Vannes

Avenue Favrel et Lincy

Réservations :

**Tél. 36 35** (0,34 €min)

**puis dites « Accès plus »**

De 7 h à 22 h

**[accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr)**

**[www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)**

En cas de difficultés imprévues, lors du voyage, une ligne d'urgence est à disposition :

**| Tél. 09 69 32 26 26**

Pour les personnes malentendantes, SMS au :

**| 0610640650** (N° non surtaxé)

Pour toutes informations :

**| [accessibilite.sncf.com](http://accessibilite.sncf.com)**

## ACCÈS TER

### En quoi consiste le service « Accès TER » ?

L'assistance se fait soit par un accompagnement en gare (à la montée, à la descente ou en correspondance), soit par un rabatement en transport de substitution vers la gare la plus proche pouvant assurer l'accompagnement sur un train TER.

### À qui s'adresse ce service ?

Le service « Accès TER » s'adresse aux personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité, d'une carte de pensionné/réformé de guerre, ou de leur propre fauteuil roulant.

Ce service est mis à disposition sur 2 axes ferroviaires (Brest - St-Brieuc et St-Malo - Dinan - Rennes) et l'axe routier Fougères - Laval. Le service est rendu au départ et à destination des points d'arrêts « Accès TER ».

Après votre inscription vous recevrez une confirmation de réservation par mail, fax ou courrier. Le jour du voyage, vous devez vous présenter en gare au moins 30 minutes avant le départ.

Lors de la prise en charge, vous devez présenter :

- votre billet TER
- votre confirmation de réservation,
- votre carte justificative de situation.

## PERMIS DE CONDUIRE ADAPTÉ

Certaines auto-écoles possèdent des véhicules spécialisés (frein ou accélérateur au volant, boîtes automatiques...) et proposent de passer un permis spécial.

### Auto-école AB conduite

Pour un handicap léger (mise à disposition d'une voiture équipée d'une boîte automatique).

18, Place Cabello

Tél. 02 97 47 32 90

[www.ab-conduite.fr](http://www.ab-conduite.fr)

### Auto Ecole Nicolas Christian

18, rue Thiers

Tél. 02 97 54 32 67

### ECF

6, avenue Saint Symphorien

Tél. 02 97 47 18 39

### Stationner son véhicule

À Vannes, environ 200 places gratuites sont réservées aux personnes

handicapées. Les stationnements réservés sont plus larges (3,30 m de plus que les autres). L'utilisateur doit posséder la Carte Européenne de stationnement ou la Carte Mobilité Inclusion « Stationnement personne handicapées » délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie (Maison du Morbihan, située à Vannes).

Tél. 02 97 62 74 74

### Centre Kerpape

Pour tout type de handicap.

Le service insertion du centre Kerpape propose un apprentissage de la conduite, adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

92, rue de l'Anse du Stôle  
56270 Ploemeur

Du lundi au vendredi :  
8h30 - 17h

Tél. 02 97 82 60 60

[www.kerpape.mutualite56.fr](http://www.kerpape.mutualite56.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

L'accessibilité aux lieux publics est au cœur de la vie sociale des personnes à mobilité réduite.

La loi de 2005 préconise d'intégrer le diagnostic dans l'ensemble des démarches d'aménagement existantes. Le diagnostic se construit dans un premier temps sur les trois fondamentaux du bâtiment : les abords, l'entrée et l'accueil.

Puis, dans un second temps, il s'agit d'évaluer le cheminement global. À chaque obstacle rencontré, une préconisation est faite et un coût est évalué.

## Hôtel de Ville

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais  
8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h  
**Tél. 02 97 01 60 00**  
**[contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)**  
**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**

## Mairie - Centre administratif

7, Rue Joseph Le Brix  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
**Tél. 02 97 01 60 00**  
**[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)**

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
**Tél. 02 97 01 65 00**  
**[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)**

## Cité administrative - Service des impôts des particuliers

3, allée Général Le Troadec  
Du lundi au vendredi :  
8h 30 - 12h et 13h 30 - 16h  
**Tél. 02 97 01 50 50**  
**[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

## Conseil Départemental du Morbihan

2, rue Saint-Tropez  
Du lundi au vendredi :  
8h 30 - 12h 30 et 13h 30 - 17h 30  
**Tél. 02 97 54 80 00**  
**[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)**



## Conseil Régional Point Région de Vannes

Si possible, téléphoner au préalable à l'accueil pour prévenir de votre arrivée. Seuls certains niveaux sont accessibles.

22, rue Lieutenant-Colonel Maury

Du lundi au jeudi :

9h - 12h30 et 13h30 - 18h

Vendredi :

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Tél. 02 97 68 15 74

[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

## Gendarmerie nationale

Seul l'accueil est accessible.

2, rue Colonel Arnaud

Beltrame

Tél. 02 97 54 75 00

[gendarmerie.interieur](http://gendarmerie.interieur)

[@gendarmerie.fr](https://twitter.com/gendarmerie.fr)

## Hôtel de police

Seul le RDC est accessible.

13, boulevard de la Paix

Tél. 02 22 07 41 00

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Préfecture

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Si possible, téléphoner à l'accueil en cas de besoin d'accès aux parties non accessibles.

• 10 Place Général de Gaulle

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h

Tél. 02 97 54 84 00

0821 80 30 56

• 24, place de la République

Tél. 02 97 54 86 86

0821 80 30 56

[www.morbihan.pref.gouv.fr](http://www.morbihan.pref.gouv.fr)

## Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)

Parc d'Innovation

de Bretagne Sud II

30, rue Alfred Kastler

Du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et 13h45 - 17h30

Tél. 02 97 68 14 24

[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)

[www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

## Les bureaux de poste

### Kercado

Centre commercial

de Kercado

Rue Guillaume Le Bartz

Tél. 02 97 40 42 18

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Ménimur

42, avenue Edgar Degas

Tél. 02 97 46 38 70

### Vannes République

25, place de la République

Tél. 36 31

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Le Bondon

68, rue de Sainte-Anne

Tél. 36 31

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LA SANTÉ

Plusieurs établissements dispensent des soins et viennent en aide aux personnes en situation de handicap. Celles-ci, ainsi que leur entourage, trouveront des réponses à leurs questions, ainsi qu'un soutien psychologique et matériel auprès du personnel de ces structures.

## **Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA)**

20, boulevard Général  
Maurice Guillaudot

Tél. 02 97 01 41 41

[www.ch-bretagne-atlantique.fr](http://www.ch-bretagne-atlantique.fr)

## **FAM - Kerdonis - APF**

Foyer d'Accueil Médicalisé

3, rue Émile Jourdan

Tél. 02 97 62 08 50

[foyer.vannes@apf.asso.fr](mailto:foyer.vannes@apf.asso.fr)

## **Hôpital privé Océane**

11, rue Docteur Joseph Audic  
Le Ténério

Tél. 0826 399 926

[www.oceane-groupe-elsan.com](http://www.oceane-groupe-elsan.com)

## **L'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM)**

L'EPSM Morbihan regroupe un ensemble diversifié de structures de soins (centre de consultation, hôpitaux de jour, services d'hospitalisation) et de structures d'hébergements (résidences pour personnes âgées EPHAD, Maisons d'Accueil Spécialisées MAS et Foyers d'Accueil Médicalisés FAM).

22, rue de l'Hôpital

56890 Saint-Avé

Tél. 02 97 54 49 49

[www.epsm-morbihan.fr](http://www.epsm-morbihan.fr)

## Médicentre (Parc du Ténénio)

Centre de consultations  
et de services médicaux.

10, rue Docteur Joseph Audic

Tél. 02 97 63 92 31

[www.medicentre.fr](http://www.medicentre.fr)

## Association Gabriel Deshayes

Établissement spécialisé dans  
le handicap sensoriel

6, allée Marie-Louise Trichet  
56400 Brech

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h

Tél. 02 97 56 43 80

[www.deshayes.asso.fr](http://www.deshayes.asso.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX





# AIDE ET ÉCOUTE

Il existe plusieurs aides pour faciliter la vie des personnes handicapées, que ce soit à leur domicile ou à l'extérieur. Certains organismes

sociaux sont habilités à fournir de multiples informations sur ces aides.

## LES ORGANISMES

### **APF France Handicap**

**Tél. 0 800 500 597**

(N° vert anonyme et gratuit)

**[www.moteurline.apf.asso.fr](http://www.moteurline.apf.asso.fr)**

### **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La CAF est concernée par les demandes liées aux travailleurs familiaux (accompagnement, aide passagère...) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

70, rue de Sainte-Anne

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30  
et 14 h - 17 h

Accueil sur rendez-vous  
et espace numérique.

**Tél. 0810 25 56 10**

**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

La CPAM est concernée par les demandes liées aux infirmiers (ères), aux aides soignants (es) (soins quotidiens) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

Accueil du public :

Parc d'Activité de Laroiseau II  
60, rue Anita Conti

**Tél. 36 46** (0,08 €/mn)

**[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le CCAS vous informe sur vos droits et instruit toute demande d'AAH, PCH, ACTP ou APA. Pour les personnes accueillies en résidence, le CCAS instruit des dossiers de demande d'aide sociale à l'héber-

gement et aux repas. Toutes ces démarches sont gratuites. Le CCAS propose aussi un service d'aide à domicile et de portage de repas.

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15- 12h 15 et 13h 15- 17h  
Tél. 02 97 01 65 00  
[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)

### Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

3, impasse Sainte-Barbe  
Tél. 06 16 39 98 75  
[impriziac@gmail.com](mailto:impriziac@gmail.com)  
[www.fnath56.org](http://www.fnath56.org)

### ISI - APF 56 Intervention Sociale Individualisée

8, rue Ella Maillart  
Tél. 02 97 47 87 53  
[isi.56@orange.fr](mailto:isi.56@orange.fr)

### Mutualité Sociale Agricole (MSA)

10, avenue Général Borgnis Desbordes  
Du lundi au vendredi :  
8h30- 12h30 et 13h30- 17h  
Tél. 02 97 46 52 52  
[msaportesdebretagne.fr](http://msaportesdebretagne.fr)

### Hôtel de ville

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute sur rendez-vous. Pour

les personnes à mobilité réduite, l'entrée spécifique se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais  
Du lundi au vendredi :  
8h - 12h 15 et 13h 15- 18h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

### Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)

16, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h45- 12h et 13h 15- 17h  
Mardi : 10h- 12h et 13h 15- 17h  
Vendredi :  
8h45- 12h et 13h 15- 16h  
Tél. 02 97 62 74 74  
[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

### Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour les personnes handicapées

SAVS APF 56  
8, rue Ella Maillart  
Zone de Laroiseau  
Tél. 02 97 40 21 09  
[savs.vannes@apf.asso.fr](mailto:savs.vannes@apf.asso.fr)

SAVS Adapei  
Résidence Athéna  
46, rue Amiral Pierre Ronarc'h  
Tél. 02 97 47 29 47

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LES AIDES

## Carte d'invalidité

Elle constitue une aide dans la vie civile. La carte d'invalidité donne droit à :

- une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne qui l'accompagne), une priorité dans les files d'attente des lieux publics,
- diverses réductions tarifaires (notamment dans les transports qu'il

s'agisse de la SNCF, de compagnies aériennes ou de sociétés de transport des grandes agglomérations),

- une demi-part fiscale supplémentaire (se rapprocher du centre des impôts ou de la trésorerie dont vous dépendez).

La carte d'invalidité est délivrée, sur demande, aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 % ou aux personnes qui bénéficient d'une pension d'invalidité classée en 3<sup>e</sup> catégorie par la sécurité sociale.





## L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap.

Peuvent en bénéficier les personnes dont le taux d'incapacité reconnu par la CDAPH est soit supérieur ou égal à 80 %, soit compris entre 50 et 80 %, mais pour lesquelles des restrictions substantielles et durables pour l'accès à l'emploi du fait du handicap sont reconnues. Les conditions de résidence, d'âge et de ressources sont vérifiées par l'organisme payeur. Le montant de l'AAH attribué vient compléter les éventuelles autres ressources du ménage (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire, intérêts de produits d'épargne...) afin d'amener celles-ci à un niveau garanti. À partir de 20 ans

## La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

C'est l'article phare de la loi pour l'égalité des droits et des chances de février 2005. Il pose le principe d'un nouveau droit pour la personne en situation de handicap,

le droit à « compensation » des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de son handicap, son âge ou son mode de vie.

Ce nouveau droit, intitulé Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mis en place depuis 2006, est versé en nature ou en espèces à toute personne :

- de 20 à 60 ans,
- résidant de façon stable et régulière en France,
- ayant une difficulté absolue à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins deux activités.

La prestation de compensation du handicap englobe des aides de toute nature : vie quotidienne, aide technique, logement, véhicule, transport... Elle est déterminée en fonction des besoins et du « projet de vie » de la personne en situation de handicap (sans condition de ressources).

Cette aide est versée par le Conseil Départemental et doit être demandée à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Sur place, une évaluation est faite pour élaborer un plan personnalisé de compensation en fonction des besoins spécifiques de la personne handicapée.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## **La pension d'invalidité**

La pension d'invalidité compense une perte de gain résultant d'une réduction de sa capacité de travail suite à un accident ou à une maladie d'origine non professionnelle ou encore à une usure prématurée de l'organisme.

Les droits concernant la pension d'invalidité sont du ressort de la CPAM ou de la MSA selon le régime de l'assuré.

## **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**

La RQTH vous permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. À partir de 16 ans.



L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LA PERSONNE ÂGÉE



## LE LOGEMENT

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Résidence autonomie.....    | 102 |
| EPHAD.....                  | 102 |
| Les aides au logement ..... | 103 |



## LES LOISIRS

|  |     |
|--|-----|
| Patrimoine .....                               | 104 |
| Découvrir le pays de Vannes .....              | 105 |
| Découvrir la France et les pays étrangers .... | 107 |
| Les espaces culturels de Vannes .....          | 107 |
| Espace multimédia .....                        | 109 |
| Les salles de cinéma .....                     | 109 |
| Les autres sites .....                         | 110 |



## LE SPORT.....111



## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Le service Mobicéo .....              | 113 |
| Stationner son véhicule .....         | 114 |
| Les taxis .....                       | 114 |
| Gare SNCF de Vannes .....             | 114 |
| Accès TER .....                       | 115 |
| Accessibilité des lieux publics ..... | 116 |



## LA SANTÉ.....118



## AIDE ET ÉCOUTE

|                      |     |
|----------------------|-----|
| Les organismes ..... | 120 |
| Les aides .....      | 122 |



L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LE LOGEMENT

À Vannes, vous disposez aujourd'hui de plusieurs logements adaptés aux personnes à mobilité

réduite. Des organismes vous accueillent afin de vous proposer des logements adaptés.

## RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le foyer logement est réservé à des personnes âgées, autonomes, de plus de 60 ans.

Peuvent être accueillies : des personnes âgées présentant des handicaps limités, permettant une vie autonome au sein des résidences.

### Les Jardins d'Arcadie

26, rue Jeanne d'Arc

Tél. 02 97 46 04 05

[arcadie-vannes@orange.fr](mailto:arcadie-vannes@orange.fr)

### Résidence Autonomie Pasteur

(47 places)

2, rue Pasteur

Tél. 02 97 01 65 55

[residence.pasteur@mairie-vannes.fr](mailto:residence.pasteur@mairie-vannes.fr)

### Le Clos des Vénètes

6, rue Lieutenant de Police

Régis Ryckebush

Tél. 02 97 69 55 00

[vannes@cogedim-club.fr](mailto:vannes@cogedim-club.fr)

## EHPAD

### L'EHPAD municipal Sabine De Nanteuil

est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes qui compte 62 places.

2, rue Auguste Renoir

Tél. 02 97 01 65 65

[ehpad@mairie-vannes.fr](mailto:ehpad@mairie-vannes.fr)

Renseignements et retraits des dossiers d'inscription : Espace Autonomie Santé, géré par l'Association APS (Appui aux Parcours de Santé)

ZAC de Thébaud

1 rue Jean Guyomarc'h

56890 Saint-Avé

Tél. 02 97 48 97 97

[accueil@aps56.org](mailto:accueil@aps56.org)





Mme Olivier - Résidence Autonomie Pasteur

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# LES AIDES AU LOGEMENT

L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) attribue des subventions pour les propriétaires sous condition de ressources. Ces subventions sont liées à l'adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (pour les personnes de plus de 60 ans).

## **ADIL** **(Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)**

Parc d'Activités de Laroiseau  
14, rue Ella Maillart  
**Tél. 02 97 47 02 30**  
**[adil.56@wanadoo.fr](mailto:adil.56@wanadoo.fr)**  
**[www.adil56.org](http://www.adil56.org)**

## **ANAH Morbihan**

1, allée Général Le Troadec  
**Tél. 02 56 63 73 25**  
**[ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)**  
**[www.anah.fr](http://www.anah.fr)**

## **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

70, rue de Sainte-Anne  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h  
Jeudi : 8h30 - 12h30  
et 14h - 17h  
Accueil sur rendez-vous  
et espace numérique.  
**Tél. 0810 25 56 10**  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**





# LES LOISIRS

La ville de Vannes vous propose un large choix d'activités: sport, culture, multimédia, création artistique... Quelle que soit la nature de votre handicap (physique, sensoriel, cognitif ou mental), il existe un club, une association ou une structure sur Vannes qui peut répondre à vos envies et à vos attentes.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités proposées et être conseillés, une adresse essentielle:

## **Maison des Associations**

31, Rue Guillaume Le Bartz

Du lundi au vendredi:

8h30-12h15 et 13h30-17h30  
(le vendredi, fermeture à 17h15)

**Tél. 02 97 62 69 35**

***contact.maisondesassociations***

***@mairie-vannes.fr***

***www.mairie-vannes.fr***

# PATRIMOINE

Afin de faire découvrir le centre historique de Vannes aux personnes en situation de handicap, la ville de Vannes a conçu un circuit de découverte adapté (cf p 128). Ce circuit, dont le point de départ se

trouve à Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, permet de relier les principaux monuments du centre historique et d'offrir un ensemble de services adaptés.

# DÉCOUVRIR LE PAYS DE VANNES

Pour obtenir un maximum d'informations sur les sorties, les lieux incontournables de Vannes :

## Golfe du Morbihan Vannes Tourisme



Site labellisé « Tourisme et Handicap » accessible aux 4 handicaps.

Mise à disposition d'une boucle magnétique, loupe, fauteuil roulant. Pour mieux vous accueillir, certains conseillers sont formés à la Langue des signes française (LSF).

Quai Tabarly

De septembre à juin,  
du lundi au samedi :  
9h30-12h30 et 13h30-18h

En juillet et août, du lundi  
au samedi : 9h30-19h

Dimanches et jours fériés :  
10h-13h et 14h-18h

Tél. 02 97 47 24 34

[tourisme@golfedumorbihan.bzh](mailto:tourisme@golfedumorbihan.bzh)

[www.golfedumorbihan.bzh](http://www.golfedumorbihan.bzh)



TOUS LES MOIS, DÉCOUVREZ  
L'AGENDA CULTUREL VANNETAIS  
◀ **Flashez-moi**



Mme Olivier - Résidence Autonomie Pasteur



## À SAVOIR

**Le service patrimoine de la ville de Vannes** propose des visites adaptées aux personnes en situation de handicap : visites accessibles aux PMR, textes écrits de la visite distribués sur demande par les guides-conférenciers. Des visites en langue des signes française (LSF) sont possibles sur réservation. Un guide plus détaillé de cet itinéraire de découverte de Vannes est disponible à l'office de tourisme.

### **Golfe du Morbihan Vannes Tourisme**

met également à disposition du public de la documentation adaptée et une boucle magnétique pour les personnes déficientes auditives. Renseignements au : **02 97 47 24 34**  
Détails et informations sur le circuit de découverte adapté proposé par la ville de Vannes à la fin du guide en pages 128 à 131.





# DÉCOUVRIR LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS

## « Guides touristiques pour personnes handicapées ».

Franck Vermet

Collection Intégrance

| [www.guide-accessible.com](http://www.guide-accessible.com)

| [www.voyage-handicap.fr](http://www.voyage-handicap.fr)

## Handi Tourisme

Collection Petit Futé

| [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com)

## Petit train touristique

circule du 1<sup>er</sup> avril à mi-octobre  
35 minutes de promenade pour  
découvrir le centre-ville historique.  
Point de départ place Gambetta  
et angle de la rue Carnot.

Réservation conseillée :

Tél. 02 97 24 06 29

[petittrain-lebayon@orange.fr](mailto:petittrain-lebayon@orange.fr)

| [www.petittrain-morbihan.com](http://www.petittrain-morbihan.com)

# LES ESPACES CULTURELS DE VANNES

## Château de L'Hermine

Expositions.

| 5, rue Porte Poterne

Tél. 02 97 01 62 30

| [evenementiel@mairie-vannes.fr](mailto:evenementiel@mairie-vannes.fr)

## Conservatoire à Rayonnement Départemental

| 16, place Théodore Decker

Tél. 02 97 01 67 00

| [crd@mairie-vannes.fr](mailto:crd@mairie-vannes.fr)

| [mairie-vannes.fr](http://mairie-vannes.fr)

(rubrique Vannes loisirs)

## Hôtel de Limur

L'Hôtel de Limur, prestigieux site  
architectural et patrimonial dé-  
dié aux expositions temporaires,  
conférences, ateliers, concerts.  
Horaires en fonction des expositions.

| Renseignements au musée  
de la Cohue.

Tél. 02 97 01 63 00

## Kiosque

Expositions.

| Esplanade Simone Veil

| Quai Tabarly

Tél. 02 97 01 62 27

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## Musée des Beaux-Arts La Cohue

Collections permanentes de peinture et expositions temporaires. Expositions au rez-de-chaussée accessibles aux personnes à mobilité réduite. Gratuit pour les moins de 18 ans. Gratuit pour toute la famille le dimanche en hors saison.

15, place Saint-Pierre  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai  
du mardi au dimanche  
de 13h30 à 18h (sauf fériés)  
Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre  
du lundi au dimanche  
de 13h30 à 18h (sauf fériés)  
Tél. 02 97 01 63 00  
[musees@mairie-vannes.fr](mailto:musees@mairie-vannes.fr)

## Scènes du Golfe Théâtre Anne de Bretagne Palais des arts et des congrès

Scène culturelle : spectacles, théâtre, danse...

Boucles magnétiques dans les salles de théâtre (salle Ropartz et salle Lesage).

Place de Bretagne  
Du lundi au vendredi :  
9h - 18h30  
Samedi : 9h - 17h  
Tél. 02 97 01 62 00  
Programme des spectacles :  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)  
(rubrique Vannes loisirs)  
[www.scenesdugolfe.com](http://www.scenesdugolfe.com)

## Siège Mondial du Club des Plus Belles Baies du Monde

1, rue Thiers  
Tél. 02 97 01 60 00  
[www.world-bay.com](http://www.world-bay.com)

## Le réseau des médiathèques

Animations gratuites pour les enfants. Abonnement gratuit pour les moins de 18 ans habitant Vannes. Pour les personnes handicapées, tarif réduit sur présentation de la Carte d'invalidité.

[www.biblio.mairie-vannes.fr](http://www.biblio.mairie-vannes.fr)  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Médiathèque de Beaupré - Tohannic

Est le lieu de référence pour l'accueil des personnes en situation de déficience visuelle grâce à une grande collection de livres audio, du matériel informatique adapté et d'un atelier d'initiation et d'accompagnement à l'informatique.

56, Avenue Général Delestraint  
Tél. 02 97 01 62 62

## Médiathèque de Kercado

1, Place Cuxhaven  
Tél. 02 97 01 62 62

## Médiathèque de Ménimur

18, rue Marie Laurencin  
Tél. 02 97 01 62 62

## Médiathèque du Palais des Arts

Place de Bretagne  
Tél. 02 97 01 62 62



# ESPACE MULTIMÉDIA

## Médiacap devient Clic&Vannes

### Assistance personnalisée

à **Clic & Vannes** : pour aller plus loin sur vos questions particulières, un animateur répond à vos questions (sur rendez-vous).

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo

Tél. 02 97 01 65 80

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

(rubrique vie pratique)

## Typhlo Vannes

Découverte, initiation, perfectionnement informatique destiné aux déficients visuels.

Mardi matin (hors vacances scolaires) de 9h à 12h

Réservation au :

Tél. 06 30 23 48 87

# LES SALLES DE CINÉMA

## Cinéville Parc Lann

Des boucles magnétiques sont disponibles dans les salles :

1, 3, 5 et 7.

Tarifs préférentiels pour les enfants de moins de 12 ans.

Séances spécifiques pour les personnes en situation de handicap auditif, 2 fois par semaine avec sous-titrage. pour les personnes en situation de handicap visuel, tous les jours salle 2 et 8, audio description.

Pour les personnes avec autisme, séances organisées en partenariat avec l'association Papa, Maman et moi Construisons avec l'Autisme (PMMCA) ouvertes à tous.

Rue Aristide Boucicaut

Séances tous les jours :

de 14h à 22h

(dimanche matin à 10h30)

Tél. 0892 70 21 31

(serveur vocal - 0,34 €/min)

[vannes@ceneville.fr](mailto:vannes@ceneville.fr)

[www.cineville.fr](http://www.cineville.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# LES AUTRES SITES

## Jardin aux Papillons Aquarium de Vannes

Entrée gratuite pour tout accompagnant d'une personne en fauteuil roulant.

Parc du Golfe  
15-21, rue Daniel Gilard  
Tél. 02 97 40 67 40  
Informations et horaires disponibles sur le site internet :  
[www.aquariumdevannes.fr](http://www.aquariumdevannes.fr)  
[www.jardinauxpapillons.com](http://www.jardinauxpapillons.com)

## Maison de la Nature

Éducation à l'environnement, découverte de la nature.  
Magnifique jardin public.

8, rue des Salines - Conleau  
Tél. 02 97 62 59 15

## Parc des expositions Le Chorus

Parc du Golfe  
8, rue Daniel Gilard  
Tél. 02 97 46 41 41  
[www.lechorus.com](http://www.lechorus.com)

## Bowling Le Master Factory

7, rue Gilles Gahinet  
Tél. 02 97 46 09 00  
[bowlinglemastervannes@gmail.com](mailto:bowlinglemastervannes@gmail.com)  
[www.lemasterbowling.fr](http://www.lemasterbowling.fr)

## Bowling SpeedPark

ZAC de Parc Lann  
4, rue Aristide Boucicaut  
Tél. 02 97 42 59 66  
[direction.vannes@speedpark.fr](mailto:direction.vannes@speedpark.fr)  
[www.kartingbowling.com](http://www.kartingbowling.com)





# LE SPORT

La pratique sportive est un merveilleux vecteur d'intégration sociale. Elle apporte bien-être, confiance en soi, et esprit de groupe. Elle permet également de prendre conscience que les personnes handicapées sont capables comme tout le monde de communiquer et d'être bien dans leur corps et leur esprit.

## Comité départemental Handisport du Morbihan

Tél. 02 97 82 61 60  
06 95 21 61 05  
[cd56@handisport.org](mailto:cd56@handisport.org)  
[www.handisport-morbihan.org](http://www.handisport-morbihan.org)

## Comité Départemental du Sport Adapté 56 (CDSA 56)

8, impasse Surcouf  
56450 Theix - Noyal  
Tél. 07 67 24 41 77  
[www.cdsa-56.fr](http://www.cdsa-56.fr)

## Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan (DDCS)

32, boulevard de la Résistance  
Tél. 02 22 07 20 20  
[ddcs@morbihan.gouv.fr](mailto:ddcs@morbihan.gouv.fr)  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

## Vannes Sport Adapté

Les activités sportives et de loisirs proposées : athlétisme, tennis de table, tir à l'arc, gymnastique douce, judo, pétanque, danse bretonne, danse africaine.

11, rue Jean-Marie Bécél  
Tél. 02 97 63 48 24  
06 14 68 75 18  
[vannessportadapte@gmail.com](mailto:vannessportadapte@gmail.com)

## Maison du sport - Comité Départemental Olympique et Sportif du Morbihan (CDOS)

8, impasse Surcouf  
56450 Theix - Noyal  
Du lundi au jeudi : 8h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 16h30  
Tél. 02 97 63 48 15  
[c.d.o.s.56@wanadoo.fr](mailto:c.d.o.s.56@wanadoo.fr)  
[www.morbihan.franceolympique.com](http://www.morbihan.franceolympique.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



### **Piscine Aquagolfe Vannes-Kercado**

Un système de mise à l'eau est disponible.

26, rue Winston Churchill  
Tél. 02 97 62 68 00  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[golfedumorbihan-  
vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

### **Piscine Aquagolfe Vanocéa**

Un fauteuil immergeable est disponible.

20, rue Émile Jourdan  
Tél. 02 97 62 68 00  
[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)  
[golfedumorbihan-  
vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

### **Plage de Conleau - Vannes**

Label Handiplage  
Sur site, vous trouverez :  
2 fauteuils Hippocampe et 1 Tiralò.

Tél. 08 25 13 56 10  
Presqu'Île de Conleau  
Allée des Frères Cadoret

### **Société des Régates de Vannes (SRV)**

La SRV propose une activité initiation et une activité entraînement à la voile sur le site de Conleau. Elle met à disposition des bateaux adaptés (les minijis) avec réglages à portée de main et soulève-personne à disposition pour s'installer dans son embarcation.

Allée des Frères Cadoret  
Presqu'Île de Conleau  
Tél. 02 97 44 55 08  
[www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

### **Parcours Sport Santé**

Avec un module « Tourniqué Trach Bras » dédié aux personnes en situation de handicap. À partir de 14 ans

À la Rabine, avenue Maréchal  
Juin



# TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération travaillent sur différents équipements et aménagements publics afin de faciliter la circulation et les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le service voirie de la ville met en place des bateaux pour accéder aux trottoirs, aménage des places de parking supplémentaires, balise des parcours piétonniers en centre-ville, installe des feux sonores et des bandes podotactiles.

## LE SERVICE MOBICÉO

### **Kicéo : Le service de transport à la demande**

Le service MOBICÉO assure des déplacements sur Vannes agglo pour les personnes à mobilité réduite (du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 7 h à 20 h). Ce service est réservé aux titulaires d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 % et portant la mention « station debout pénible » ou la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement ».

### **Pour réserver du lundi au vendredi :**

45, rue des Frères Lumière  
Appeler la veille avant 17 h,  
le jour même avant 11 h  
pour l'après-midi  
ou avant 12 h 30 le samedi.

**Tél. 02 97 01 22 66**

Standard MOBICÉO :

Du lundi au vendredi : 8 h - 17 h

Samedi : 8 h - 12 h 30

[www.kiceo.fr](http://www.kiceo.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# STATIONNER SON VÉHICULE

À Vannes, environ 200 places **gratuites** sont réservées aux personnes handicapées. Ces stationnements sont plus larges (3,30 m) que les autres.

L'utilisateur doit posséder la Carte Européenne de Stationnement délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan, située à Vannes :

| Tél. 02 97 62 74 74

## LES TAXIS

### Radio Taxis Vannetais

| Place de la Gare  
| Tél. 02 97 54 34 34

### Taxi 56 Vannes

| 10, rue du Bondon  
| Tél. 02 97 47 40 62

## GARE SNCF DE VANNES

Pour toute personne voyageant en train, il est conseillé de prendre contact avec la gare de Vannes, afin qu'un agent soit présent pour vous accueillir et vous guider. Le chien guide d'aveugle est considéré comme accompagnateur, sa présence est gratuite.

Billetterie adaptée.

Toilettes adaptées.

Demande de prestation gratuite au minimum 48 heures avant le départ.

Quais accessibles.

### Gare SNCF de Vannes

Avenue Favrel et Lincy

Réservations :

**Tél. 36 35** (0,34 €min)

**puis dites « Accès plus »**

De 7 h à 22 h

**[accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr)**

**[www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)**

En cas de difficultés imprévues, lors du voyage, une ligne d'urgence est à disposition :

| Tél. 09 69 32 26 26

Pour les personnes malentendantes, SMS au :

| **0610 640 650** (N° non surtaxé)

Pour toutes informations :

| **[www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)**



# ACCÈS TER

## En quoi consiste le service « Accès TER » ?

L'assistance se fait soit par un accompagnement en gare (à la montée, à la descente ou en correspondance), soit par un rabattement en transport de substitution vers la gare la plus proche pouvant assurer l'accompagnement sur un train TER.

## À qui s'adresse ce service ?

Le service « Accès TER » s'adresse aux personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité, d'une carte de pensionné/réformé de guerre, ou de leur propre fauteuil roulant.

Ce service est mis à disposition sur

2 axes ferroviaires (Brest - St-Brieuc et St-Malo - Dinan - Rennes) et l'axe routier Fougères - Laval. Le service est rendu au départ et à destination des points d'arrêts « Accès TER ».

Après votre inscription vous recevrez une confirmation de réservation par mail, fax ou courrier. Le jour du voyage, vous devez vous présenter en gare au moins 30 minutes avant le départ. Lors de la prise en charge, vous devez présenter :

- votre billet TER
- votre confirmation de réservation,
- votre carte justificative de situation.



Gare SNCF Vannes

# ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS

L'accessibilité aux lieux publics est au cœur de la vie sociale des personnes à mobilité réduite.

La loi de 2005 préconise d'intégrer le diagnostic dans l'ensemble des démarches d'aménagement existantes. Le diagnostic se construit dans un premier temps sur les trois fondamentaux du bâtiment : les abords, l'entrée et l'accueil. Puis, dans un second temps, il s'agit d'évaluer le cheminement global. À chaque obstacle rencontré, une préconisation est faite et un coût est évalué.

## Hôtel de Ville

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition. Place Maurice Marchais

8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h

Tél. 02 97 01 60 00

[contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Centre Victor Hugo

22, avenue Victor Hugo

Du lundi au vendredi :

8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h

Tél. 02 97 01 65 00

[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)

## Cité administrative - Service des impôts des particuliers

3, allée Général Le Troadec

Du lundi au vendredi :

8h 30 - 12h et 13h 30 - 16h

Tél. 02 97 01 50 50

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## Conseil Départemental du Morbihan

2, rue Saint-Tropez

Du lundi au vendredi :

8h 30 - 12h 30 et 13h 30 - 17h 30

Tél. 02 97 54 80 00

[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## Conseil Régional Point Région de Vannes

Si possible, téléphoner au préalable à l'accueil pour prévenir de votre arrivée. Seuls certains niveaux sont accessibles.

22, rue Lieutenant-Colonel Maury

Du lundi au jeudi :

9h - 12h 30 et 13h 30 - 18h

Vendredi :

9h - 12h 30 et 13h 30 - 17h

Tél. 02 97 68 15 74

[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

## Gendarmerie nationale

Seul l'accueil est accessible.

2, Rue Colonel Arnaud  
Beltrame

Tél. 02 97 54 75 00

[gendarmerie.interieur](mailto:gendarmerie.interieur@gendarmerie.fr)

[@gendarmerie.fr](https://www.gendarmerie.fr)

## Hôtel de police

Seul le RDC est accessible.

13, boulevard de la Paix

Tél. 02 22 07 41 00

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Mairie - Centre administratif

7, Rue Joseph Le Brix

Du lundi au vendredi :

8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h

Tél. 02 97 01 60 00

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Préfecture

- 24, place de la République

Tél. 02 97 54 86 86

0821 80 30 56

- Place du Général De Gaulle

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h

Tél. 02 97 54 84 00

0821 80 30 56

[www.morbihan.pref.gouv.fr](http://www.morbihan.pref.gouv.fr)

Site partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Si possible, téléphoner à l'accueil en cas de besoin d'accès aux parties non accessibles.

## Golfe du Morbihan

### Vannes Agglomération (GMVA)

Parc d'Innovation de Bretagne

Sud II - 30, rue Alfred Kastler

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 et 13h45 - 17h30

Tél. 02 97 68 14 24

[courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)

[golfesumorbihan-](http://golfesumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

[vannesagglomeration.bzh](http://vannesagglomeration.bzh)

## LES BUREAUX DE POSTE

### Kercado

Centre commercial de Kercado

Rue Guillaume Le Bartz

Tél. 02 97 40 42 18

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Ménimur

42, avenue Edgar Degas

Tél. 02 97 46 38 70

### Vannes République

25, place de la République

Tél. 36 31

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

### Le Bondon

68, rue Sainte-Anne

Tél. 36 31

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



# LA SANTÉ

Plusieurs établissements dispensent des soins et viennent en aide aux personnes en situation de handicap. Celles-ci, ainsi que leur entourage, trouveront des réponses à leurs questions, ainsi qu'un soutien psychologique et matériel auprès du personnel de ces structures.

## **Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA)**

20, boulevard Général  
Maurice Guillaudot  
Tél. 02 97 01 41 41

[www.ch-bretagne-atlantique.fr](http://www.ch-bretagne-atlantique.fr)

## **FAM - Kerdonis - AFP 56**

Foyer d'Accueil Médicalisé

3, rue Emile Jourdan  
Tél. 02 97 62 08 50

[foyer.vannes@apf.asso.fr](mailto:foyer.vannes@apf.asso.fr)

## **Hôpital privé Océane**

11, rue Docteur Joseph Audic  
Le Ténério

Tél. 0826 399 926

[www.oceane.groupe-elsan.com](http://www.oceane.groupe-elsan.com)

## **L'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM)**

L'EPSM Morbihan regroupe un ensemble diversifié de structures de soins (centre de consultation, hôpitaux de jour, services d'hospitalisation) et de structures d'hébergements (résidences pour personnes âgées EPHAD, Maisons d'Accueil Spécialisées MAS et Foyers d'Accueil Médicalisés FAM).

22, rue de l'Hôpital  
56890 Saint-Avé

Tél. 02 97 54 49 49

[www.epsm-morbihan.fr](http://www.epsm-morbihan.fr)

## Médocentre (Parc du Ténénio)

Centre de consultations et de services médicaux.

10, rue Docteur Joseph Audic

Tél. 02 97 63 92 31

[www.medicentre.fr](http://www.medicentre.fr)

## Association Gabriel Deshayes

Établissement spécialisé dans le handicap sensoriel

6, allée Marie-Louise Trichet  
56400 Brech

Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Tél. 02 97 56 43 80

[www.deshayes.asso.fr](http://www.deshayes.asso.fr)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX



Mme Danièle Brosse - Service Mobicéo





# AIDE ET ÉCOUTE

Il existe plusieurs aides pour faciliter la vie des personnes handicapées, que ce soit à leur domicile ou à l'extérieur. Certains organismes

sociaux sont habilités à fournir de multiples informations sur ces aides.

## LES ORGANISMES

### **AFP France Handicap**

**Tél. 0 800 500 597**

(N° vert anonyme et gratuit)

**[www.moteurline.apf.asso.fr](http://www.moteurline.apf.asso.fr)**

### **Service d'Intervention Sociale Individualisée ISI APF 56**

(pour les personnes handicapées vieillissantes)

8, rue Ella Maillart

**Tél. 02 97 47 87 53**

**[isi.56@orange.fr](mailto:isi.56@orange.fr)**

### **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La CAF est concernée par les demandes liées aux travailleurs familiaux (accompagnement, aide passagère...) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

70, rue de Sainte-Anne

Lundi, mardi, mercredi

et vendredi : 8 h 30 - 12 h 30

et 13 h 30 - 17 h

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 30

et 14 h - 17 h

Accueil sur rendez-vous

et espace numérique.

**Tél. 0 810 25 56 10**

**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

La CPAM est concernée par les demandes liées aux infirmiers (ères), aux aides soignants (es) (soins quotidiens) ainsi qu'aux aides ménagères (vie quotidienne).

Parc d'Activité Laroiseau II

60, rue Anita Conti

**Tél. 36 46** (0,08 €/mn)

**[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**



## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS vous informe sur vos droits et instruit toute demande d'AAH, PCH, ACTP ou APA. Pour les personnes accueillies en résidence, le CCAS instruit des dossiers de demande d'aide sociale à l'hébergement et aux repas. Toutes ces démarches sont gratuites. Le CCAS propose aussi un service d'aide à domicile et de portage de repas.

Centre Victor Hugo  
22, avenue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi :  
8h 15 - 12h 15 et 13h 15 - 17h  
Tél. 02 97 01 65 00  
[ccas@mairie-vannes.fr](mailto:ccas@mairie-vannes.fr)

## Mutualité Sociale Agricole (MSA)

10, avenue Général Borgnis  
Desbordes  
Du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h  
Tél. 02 97 46 52 52  
[www.msaportesdebretagne.fr](http://www.msaportesdebretagne.fr)

## Hôtel de ville

Pour toute question relative à la vie en société, les élus sont à votre écoute, sur rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, l'entrée accessible se trouve rue Lesage, derrière le bâtiment. Un interphone est à votre disposition.

Place Maurice Marchais  
Du lundi au vendredi :  
8h - 12h 15 et 13h 15 - 18h  
Tél. 02 97 01 60 00  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)

16, rue Ella Maillart  
ZA de Laroiseau  
Lundi, mercredi et jeudi :  
8h45 - 12h et 13h 15 - 17h  
Mardi :  
10h - 12h et 13h 15 - 17h  
Vendredi :  
8h45 - 12h et 13h 15 - 16h  
Tél. 02 97 62 74 74  
[contact@mda56.fr](mailto:contact@mda56.fr)  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)



# LES AIDES

## Carte d'invalidité

Elle constitue une aide dans la vie civile. La carte d'invalidité donne droit à :

- une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne qui l'accompagne), une priorité dans les files d'attente des lieux publics,
- diverses réductions tarifaires (notamment dans les transports qu'il s'agisse de la SNCF, de compagnies aériennes ou de sociétés de transport des grandes agglomérations),
- une demi-part fiscale supplémentaire (se rapprocher du centre des impôts ou de la trésorerie dont vous dépendez).

La carte d'invalidité est délivrée, sur demande, aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 % ou aux personnes qui bénéficient d'une pension d'invalidité classée en 3<sup>e</sup> catégorie par la sécurité sociale.

## Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan (MDA)

16, rue Ella Maillart

Parc d'activités Laroiseau

Lundi, mercredi et jeudi :

8h45-12h et 13h15-17h

Mardi :

10h-12h et 13h15-17h

Vendredi :

8h45-12h et 13h15-16h

**Tél. 02 97 62 74 74**

***contact@mda56.fr***

***www.morbihan.fr***

## Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

3, impasse Sainte-Barbe

**Tél. 06 16 39 98 75**

***impriziac@gmail.com***

***www.fnath56.org***

## L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap.

Peuvent en bénéficier les personnes dont le taux d'incapacité reconnu par la CDAPH est soit supérieur ou égal à 80 %, soit compris entre 50 et 80 %, mais pour lesquelles des restrictions substantielles et durables pour l'accès à l'emploi du fait du handicap sont reconnues. Les conditions de résidence, d'âge et de ressources sont vérifiées par l'organisme payeur. Le montant de l'AAH attribué vient compléter les éventuelles autres ressources du ménage (pension d'invalidité, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers, pension alimentaire, intérêts de produits d'épargne...) afin d'amener celles-ci à un niveau garanti.

À partir de 20 ans

## La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

C'est l'article phare de la loi pour l'égalité des droits et des chances de février 2005. Il pose le principe d'un nouveau droit pour la personne en situation de handicap, le droit à « compensation » des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de son handicap, son âge ou son mode de vie.

Ce nouveau droit, intitulé Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mis en place depuis 2006, est versé en nature ou en espèces à toute personne :

- de 20 à 60 ans,
- résidant de façon stable et régulière en France,
- ayant une difficulté absolue à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins deux activités.

La prestation de compensation du handicap englobe des aides de toute nature : vie quotidienne, aide technique, logement, véhicule, transport... Elle est déterminée en fonction des besoins et du « projet de vie » de la personne en situation de handicap (sans condition de ressources).

Cette aide est versée par le Conseil Départemental et doit être demandée à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Sur place, une évaluation est faite pour élaborer un plan personnalisé de compensation en fonction des besoins spécifiques de la personne handicapée.

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

## La pension d'invalidité

La pension d'invalidité compense une perte de gain résultant d'une réduction de sa capacité de travail suite à un accident ou à une maladie d'origine non professionnelle ou encore à une usure prématurée de l'organisme.

Les droits concernant la pension d'invalidité sont du ressort de la CPAM ou de la MSA selon le régime de l'assuré.

## La pension de retraite

La loi du 11 février 2005 prévoit la possibilité d'un départ anticipé à la retraite avec majoration des droits à pension, pour les travailleurs handicapés. Dans ce cas, on parle de retraite pour inaptitude.

### Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (CARSAT)

Tél. 39 60 (0,08€/min)



# VISITE DE LA VILLE



RÉSEaux PIÉTONNIERS  
URBAINS .....

126



CIRCUITS DÉCOUVERTE  
DU PATRIMOINE

Carte des circuits .....

128

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# RÉSEAUX PIÉTONNIERS URBAINS



Sont des espaces publics de promenades pour tous, dans un environnement privilégié. Les circuits 1 et 7 sont accessibles à tous (voir plans ci-joints).

 **A voir** 

**Ancien couvent des Carmes  
Couvent du Père Eternel  
Le Manoir de Keravélo**

 Accessible aux personnes à mobilité réduite. Attention aux pentes sur ce circuit.

 **A voir** 

**Le Clos de Bernus  
Ancien couvent du Bondon**

 Accessible aux personnes à mobilité réduite. Attention aux pentes sur ce circuit.







L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# CIRCUITS DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE

Afin de faire découvrir le centre historique de Vannes aux personnes en situation de handicap, la ville de Vannes a conçu un circuit de découverte adapté. Ce circuit, dont le point de départ se

trouve à Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, permet de relier les principaux monuments du centre historique et d'offrir un ensemble de services adaptés.

## CARTE DES CIRCUITS

**Pour les personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant manuel**, il est vivement recommandé d'être accompagné. Ce Circuit a été conçu pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour les personnes âgées et les familles avec poussettes.

**Pour les personnes déficientes visuelles**, plusieurs curiosités patrimoniales à toucher, sont proposées tout au long de ce circuit. Des visites guidées audio sont disponibles gratuitement sur les sites internet :  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)  
[www.golfedumorbihan.bzh](http://www.golfedumorbihan.bzh)

**Pour les personnes déficientes auditives**, les panneaux de signalétique patrimoniale sont indiqués sur le plan.

**Le plan de Vannes, distribué gratuitement** par Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, est adapté aux personnes en situation de handicap mental. L'itinéraire n'est pas balisé mais la carte permet de se déplacer librement et en toute indépendance. La légende, l'indication des dénivelés ainsi que des aménagements et monuments accessibles, permettent aux visiteurs de réussir une balade de qualité en évitant toute fatigue.

## Pour comprendre le circuit de découverte du centre historique de Vannes

La **légende** des itinéraires a pour but d'offrir des informations fiables pour la sécurité, le confort et le bien-être des usagers. Cependant, l'itinéraire de décou-

verte de Vannes peut être soumis aux aléas des travaux, déménagement et autres encombrements pouvant gêner le bon déroulement du parcours.

Retrouvez la description de l'ensemble des sites patrimoniaux sur : [www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr) (rubrique Vannes découverte)



L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX





## PRATIQUE

- Dénivelé inférieur à 3 %
- Dénivelé compris entre 3 % et 5 %
- Dénivelé compris entre 5 % et 6,5 %

 Panneau de signalétique patrimoniale

 PLAQUE- QR Code

 Points de la baladodiffusion  
4 étapes commentées en audio,  
de 3 à 4 min, téléchargeables  
sur le site [www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

## CONFORT

 Banc


 Parking réservé

 Ascenseur accessible


 Pharmacie accessible

 Pharmacie accessible


## BIEN-ÊTRE

 Ce pictogramme signifie qu'il est possible de découvrir une curiosité patrimoniale par le toucher. Pour le bien-être de chacun, une hauteur tactile est indiquée. Attention à ne pas dégrader la curiosité

 Accessible aux personnes déficientes visuelles

 Accessible aux personnes déficientes auditives (boucle magnétique)

## SÉCURITÉ

 Passage difficile d'accès (illustré par une photo et/ou un plan), dans les pages suivantes

 Passage piéton podotactile



Accessible aux personnes à mobilité réduite

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# INDEX DES ASSOCIATIONS

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| HANDICAP MOTEUR .....   | 134 |
| HANDICAP AUDITIF .....  | 134 |
| HANDICAP VISUEL .....   | 135 |
| HANDICAP MENTAL .....   | 136 |
| HANDICAP PSYCHIQUE..... | 136 |
| ET AUSSI.....           | 137 |



Des dizaines d'associations œuvrent auprès des personnes à mobilité réduite sur le pays de Vannes. Elles constituent un tissu social fort pour aider à l'insertion des personnes en situation de handicap.

La liste des associations ci-dessous vient en complément du contenu du guide pratique.

Pour tous compléments d'informations :

### Maison des Associations

31, rue Guillaume Le Bartz  
Horaires d'ouverture du bureau d'accueil et renseignements :  
Du lundi au vendredi :  
8h30- 12h 15 et 13h30- 19h

Le samedi de 8 h 30 à 12h 15  
et 13h30 à 17h

**Tél. 02 97 62 69 35**  
**contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr**  
**www.mairie-vannes.fr**

Horaires d'ouverture des locaux :

Du lundi au vendredi :  
8h30-23h en continu.

Samedi : 8h30-21h en continu.

Pour un accès après 17h30, en informer le bureau d'accueil et renseignements, l'accès aux salles se fera par l'entrée principale, côté rue, à l'aide d'un digicode.



Vannes Sport Adapté

# HANDICAP MOTEUR

## **AFP France Handicap**

8, rue des Frères Lumière

**Tél. 02 97 47 14 62**

***dd.56@apf.asso.fr***

**[www.apf.francehandicap.org](http://www.apf.francehandicap.org)**

**[www.dd56.blogs.apf.asso.fr](http://www.dd56.blogs.apf.asso.fr)**

## **Union des Fibromyalgiques et Dououreux Chroniques du Morbihan (UFDCM)**

Résidence Kéridoret

13 route de Monterblanc

56890 Saint-Avé

**Tél. 06 18 17 93 39**

***ufdmc.judicmichele@orange.fr***

**[www.fibromyalgie-](http://www.fibromyalgie-morbihan.com)**

**[morbihan.com](http://www.fibromyalgie-morbihan.com)**

# HANDICAP AUDITIF

## **Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds de Bretagne Sud**

Permanences :

1<sup>er</sup> jeudi du mois de 17h à 18h

Maison des Associations

31, rue Guillaume le Bartz

2<sup>e</sup> jeudi du mois : de 17h à 18h

Bureau des associations

Hall d'entrée

Centre Hospitalier Bretagne

Atlantique (CHBA)

**Tél. 02 97 42 63 20**

***oreille-et-vie@wanadoo.fr***

## **Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds et malen- tendants (ARDDS Bretagne)**

Permanences les

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois

(sauf vacances scolaires) :

16h - 17h30

Maison des Associations

31, rue Guillaume Le Bartz

**Tél. 02 97 42 72 17**

***pierre.carre0508@orange.fr***

**[www.ardds.org](http://www.ardds.org)**

## Association des Sourds du Morbihan (ASM 56)

Foyer Claude Dubois  
La Chartreuse  
56400 Brech  
[secretaireasm@gmail.com](mailto:secretaireasm@gmail.com)  
[www.assosourds56.wix.com/asm56](http://www.assosourds56.wix.com/asm56)

## AUDI CAMSP Centre de dépistage surdit  : enfants de 0   6 ans

6, all e Marie-Louise Trichet  
56400 Brech  
Du lundi au vendredi :

13h30-17h  
Tel. 02 97 56 68 24  
[www.oreilleetvie.org](http://www.oreilleetvie.org)

## Association Gabriel Deshayes

6, all e Marie-Louise Trichet  
56400 Brech  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h  
T l. 02 97 56 59 07  
[www.deshayes.asso.fr](http://www.deshayes.asso.fr)

# HANDICAP VISUEL

## Association TYPHLO VANNES

Maison des Associations  
31, rue Guillaume Le Bartz  
T l. 06 30 23 48 87  
[typhlo.vannes@gmail.com](mailto:typhlo.vannes@gmail.com)

## Biblioth que sonore de Vannes de l'Association des Donneurs de Voix (ADV)

39 bis, rue Albert 1<sup>er</sup>  
1<sup>er</sup>  tage, Pas d'ascenseur  
Permanences : les mardis  
et jeudis : 14h - 17h  
  la biblioth que sonore  
T l. 02 97 47 04 18  
[bs.vannes@gmail.com](mailto:bs.vannes@gmail.com)  
[www.advbs.fr](http://www.advbs.fr)

## Association Valentin Ha y (AVH)

Comit  Morbihan  
Maison des Associations  
31, rue Guillaume Le Bartz  
T l. 06 87 52 25 41  
[comite.morbihan@avh.asso.fr](mailto:comite.morbihan@avh.asso.fr)  
[www.morbihan.avh.asso.fr](http://www.morbihan.avh.asso.fr)

## Association Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest

ZAC de Keriaquel Kermis re  
56620 Pont - Scorff  
T l. 02 97 32 40 31  
[info@chiens-guides-ouest.org](mailto:info@chiens-guides-ouest.org)  
[www.chiens-guides-ouest.org](http://www.chiens-guides-ouest.org)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE  G E

VISITES DE LA VILLE

INDEX

# HANDICAP MENTAL

## Association Départementale des Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI du Morbihan)

Les Papillons Blancs  
2, allée de Tréhornec  
Du lundi au vendredi :  
9h - 12h et 14h - 17h  
**Tél. 02 97 63 36 36**  
[info@adapei56.net](mailto:info@adapei56.net)  
[www.adapei56.com](http://www.adapei56.com)

## Nous Aussi

Association Française  
des personnes handicapées  
Intellectuelles  
3, rue Monseigneur Pancemont  
**Tél. 02 97 63 88 50**  
[nous-aussi@unapei.org](mailto:nous-aussi@unapei.org)  
[www.nousaussi.org](http://www.nousaussi.org)

## Association Intégration Morbihanaise Enfants Trisomiques (AIMET)

23, rue du Bois de Liza  
56850 Séné  
**Tél. 02 97 47 45 72**  
[aimet\\_contact@yahoo.fr](mailto:aimet_contact@yahoo.fr)

## Association Trisomie 21 Morbihan

40, rue de la Pérouse  
**Tél. 06 71 99 35 53**  
[association@t21morbihan.fr](mailto:association@t21morbihan.fr)  
[www.t21morbihan.fr](http://www.t21morbihan.fr)

# HANDICAP PSYCHIQUE

## VANNES HORIZONS GEM (Groupe d'Entraide mutuelle)

Le dispositif GEM VANNES HORIZONS, accueille des personnes en situation de fragilité ou de handicap psychique. Les accueils se font sur RDV.

Il est basé sur la libre adhésion et le volontariat.

Missions du GEM :

- Rompre l'isolement, favoriser l'autonomie, valoriser les com-

pétences des personnes

- Informer, former, sensibiliser le grand public et les professionnels

Pour plus de renseignements :

24, Rue Richemont  
Ligne bus : 3,4,6,8 (arrêt Pasteur)  
Du lundi au vendredi :  
9h - 12h et 13h30 - 17h30  
**Tél. 02 97 54 03 33**  
[vanneshorizons@wanadoo.fr](mailto:vanneshorizons@wanadoo.fr)  
[www.gemvanneshorizons.fr](http://www.gemvanneshorizons.fr)

# ET AUSSI

## Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

Permanences : Mardi et vendredi de 10h à 12h (hors vacances scolaires). Association ne gérant pas d'établissement.

2, rue Professeur Mazé  
56100 Lorient

Tél. 06 29 11 06 51

[apajh56@la.poste.net](mailto:apajh56@la.poste.net)

## Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes âgées du Morbihan (CLARPA)

Parc d'activité de Saint-Thébaud  
Rue François Tanguy Prigent  
56890 Saint-Avé

Tél. 02 97 54 12 64

[contact@clarpa56.fr](mailto:contact@clarpa56.fr)

[www.clarpa56.fr](http://www.clarpa56.fr)

## Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

3, impasse Sainte-Barbe

Tél. 06 16 39 98 75

[impriziac@gmail.com](mailto:impriziac@gmail.com)

[www.fnath56.org](http://www.fnath56.org)

## Fédération des APAJH EA/ESAT Kerhoas service

1, impasse de Kerhoas  
56260 Larmor Plage

Tél. 02 97 83 52 52

[contact@kerhoas-services.com](mailto:contact@kerhoas-services.com)

## Le tiroir ouvert Association d'entraide autour du polyhandicap

Les projets que nous menons visent à améliorer la qualité de vie des personnes polyhandicapées et de leur famille : conférences et formations sur des sujets concernant la polyhandicap, manettes pédagogiques facilitant l'accueil en milieu ordinaire, développement de projets solidaires améliorant le quotidien (foulards absorbants, supports de communication, tablettes tactiles, etc.)

8, Résidence des Vénètes

Tél. 06 62 67 72 10

[asso.letiroirouvert@gmx.fr](mailto:asso.letiroirouvert@gmx.fr)

Facebook: Le tiroir ouvert

## Papa, Maman et Moi Construisons avec l'Autisme (PMMCA)

Maison des Associations  
31 rue Guillaume Le Bartz

Tél. 07 89 92 25 07

[pmmca56@gmail.com](mailto:pmmca56@gmail.com)

[www.pmmca.fr](http://www.pmmca.fr)

## Service de protection juridique ASCAP 56

19, rue Docteur Joseph Audic

Tél. 02 97 60 60 39

[www.ascap56.com](http://www.ascap56.com)

L'ENFANT

LE JEUNE ADULTE

L'ADULTE

LA PERSONNE ÂGÉE

VISITES DE LA VILLE

INDEX

### **UDAF 56 (Service tutelle)**

47, rue Ferdinand Le Dressay  
Tél. 02 97 54 13 21  
[www.udafmorbihan.fr](http://www.udafmorbihan.fr)

### **AFM - TELETHON, Association Française contre les Myopathies**

Délégation du Morbihan  
Maison des Associations  
31, rue Guillaume Le Bartz  
Tél. 06 72 13 04 94  
[delegation56@afm-telethon.fr](mailto:delegation56@afm-telethon.fr)  
[www.telethon56e.fr](http://www.telethon56e.fr)

### **Fondation ARSEP - Fondation pour la recherche sur la Sclérose en plaques**

Patrick Rollo  
Tél. 06 87 14 08 28  
01 43 90 39 39  
[patrice.rollo@orange.fr](mailto:patrice.rollo@orange.fr)  
[www.arsep.org](http://www.arsep.org)

### **Association Français Aupetit (AFA)**

CROHN - R.C.H France  
Tél. 02 97 37 30 30  
06 78 40 21 48  
[afa56@afa.asso.fr](mailto:afa56@afa.asso.fr)  
[www.afa.asso.fr](http://www.afa.asso.fr)

### **Psoriasis Entraide 56**

Maison des Associations  
31, rue Guillaume Le Bartz  
Tél. 02 97 44 70 45  
06 78 81 33 48  
[psoriasis.entraide56@wanadoo.fr](mailto:psoriasis.entraide56@wanadoo.fr)  
[www.psoriasis.entraide56.free.fr](http://www.psoriasis.entraide56.free.fr)  
Réunion mensuelle le 3<sup>ème</sup>  
vendredi du mois de 18h à 19h

### **AFM - TELETHON, Association Française contre les Myopathies**

Coordination Téléthon 56 EST  
Maison des Associations  
31, rue Guillaume Le Bartz  
Tél. 02 97 40 78 95  
06 07 51 34 27  
[telethon56e@afm-telethon.fr](mailto:telethon56e@afm-telethon.fr)





La ville de Vannes remercie chaleureusement l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués dans la réalisation de ce guide : les familles pour avoir permis de mettre en image leur quotidien, les administrations, les organismes et les associations pour leur précieuse collaboration.

**Réalisation :**

Direction de la Communication  
Tél. 02 97 01 60 30  
[communication@mairie-vannes.fr](mailto:communication@mairie-vannes.fr)

**Conception et création graphique :**

D'une idée l'autre  
43, rue Voltaire  
29200 Brest  
Tél. 02 98 00 07 63

**Photos :** Ville de Vannes

Ce guide est disponible gratuitement sur demande auprès de la Mairie de Vannes et actualisé sur le site de la ville de Vannes :

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

Si vous souhaitez faire paraître votre association dans la prochaine édition, merci de nous contacter à : [contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)

Bien vivre le handicap  
à Vannes



[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

